

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement de Basse-Normandie

20/11/89  
07.02-05 / 1528

MARAI S DE VER, MEUVAINES, ASNELLES

Etude en vue du classement  
en réserve naturelle

Etude réalisée par le

CENTRE DE RECHERCHES SUR LA VIE RURALE

Université de Caen

Automne 1980

Cette étude a été réalisée sous la direction scientifique de Monsieur le Professeur Pierre BRUNET, Directeur du Centre de Recherches sur la Vie rurale de l'Université de Caen, à la demande de Monsieur le Délégué régional à l'Architecture et à l'Environnement de Basse-Normandie et avec la collaboration de Monsieur le Professeur Claude LARSONNEUR pour l'expertise de défense contre la mer, de Michel PROVOST, Maître-Assistant, pour l'étude de la Végétation, de Bruno LANG, du Groupe ornithologique normand, pour l'étude de l'avifaune et de Marie-Claude DIONNET, Assistante de recherches au C N R S, pour l'étude foncière.

Cartographie de Christine GAUBERT et Christian FOUETILLOU.  
Couverture de Christine GAUBERT.

## S O M M A I R E

INTRODUCTION.....	5
I A N A L Y S E D U M I L I E U	
A- INTERET GEOLOGIQUE ET PALEOECOLOGIQUE DU MARAIS.....	9
B- LA VEGETATION.....	13
a- Végétation de dunes.....	13
b- Végétation saumâtre.....	17
c- Végétation aquatique ou franchement marécageuse.....	20
d- Végétation terrestre.....	27
C- L'AVIFAUNE.....	34
1- Au moment des passages.....	34
2- En hiver.....	37
3- Pendant la saison de nidification.....	38
4- Conclusion : Intérêts ornithologiques du marais.....	43
Liste et statut des espèces observées à Ver sur Mer.....	45
D- LA DEFENSE CONTRE LA MER.....	48
1- Le recul du rivage.....	48
2- Les causes de l'érosion côtière.....	50
3- Mesures de défense contre la mer.....	52
II E T U D E F O N C I E R E	
1- Commune de VER sur MER	
a- Liste des parcelles.....	55
b- Liste des propriétaires.....	59
2- Commune de MEUVAINES	
a- Liste des parcelles.....	66
b- Liste des propriétaires.....	67
III C O N C L U S I O N.....	69

I L L U S T R A T I O N S

I CARTES ET CROQUIS

DANS LE TEXTE

- Plan de situation.....	6
- Les formations superficielles.....	11
- Coupe du Marais de Meuvaines.....	12
- Transect phyto-écologique A1 et A2.....	32
- Transect phyto-écologique A3 et A4.....	33
- Le recul du littoral.....	49
- Orthogonales de houle.....	51

HORS-TEXTE

- Plan de délimitation du site au 1/5.000
- Carte de la Végétation au 1/5.000
- Carte de la localisation des plantes rares, des transects, des photographies et des diapositives au 1/5.000
- Carte de l'avifaune

II PHOTOGRAPHIES

Ph.Ow. Panorama des marais d'Asnelles.....	7
Ph.OOC. Panorama des marais de Ver sur Mer.....	7
Ph. 1. Les moutonnements de tourbe fossile sur l'estran.....	15
Ph. 2. L'érosion du cordon dunaire.....	15
Ph. 29. Les marais de Ver sur Mer.....	18
Ph. 22. La Gronde dans les Marais de Meuvaines.....	19
Ph. 19. Un aspect de la grande roselière.....	22
Ph. 20. Une mare de gabion.....	22
Ph. 17. Un des fossés de la tourbière.....	25
Ph. 13. La tourbière alcaline.....	25

## I N T R O D U C T I O N

---

Sur de nombreuses côtes de Basse-Normandie, lors de la remontée du niveau marin qui a suivi la fin des périodes froides du Quaternaire, un cordon littoral sableux s'est élevé en haut des plages et a souvent été surmonté de dunes. Les zones basses situées en arrière ont été remblayées de 3 manières diverses :

Là où arrivaient des rivières importantes le colmatage a été assez bien réalisé sur de vastes espaces ; un drainage artificiel en limite la submersion à l'inondation hivernale par les eaux douces. Ce sont les prés-marais de la Dives ou de la région de Carentan.

Dans d'autres cas, les rivières ont façonné une franche ouverture à travers le cordon littoral qui permet à la mer de pénétrer profondément à la faveur des marées hautes. Ce sont les havres du littoral occidental.

Enfin quand seuls des ruisseaux y débouchaient le cordon littoral a maintenu son barrage à leur écoulement et ainsi favorisé l'existence de marais littoraux. Les plus petits ont été remblayés et transformés en prairies humides, mais d'autres conservent des zones aquatiques. Ils juxtaposent alors des milieux de vie, des biotopes, très variés : dunes sableuses, étendues d'eau libre, roselières, prairies plus ou moins humides, bosquets de saules. Leur utilisation agricole est restée partielle et souvent saisonnière ; elle tolère donc le maintien d'une végétation et d'une faune originales. Un des plus vastes marais littoraux s'étire sur plus de 3,5 kilomètres entre Asnelles et Ver sur les territoires des 2 communes de Ver-sur-Mer et de Meuvaines. Sa largeur varie de 500 à 700 mètres. Il forme un ensemble d'environ 220 hectares qui se décompose en 18 hectares de dunes, 50 de marais, 2 d'eaux libres et 150 de prairies. Le site étudié est délimité à l'ouest par le hameau des Roquettes, au Sud par la route du "circuit des plages du débarquement" et à l'Est par le chemin vicinal n° 3 de Ver-sur-Mer.

# MARAI DE VER, MEUVAINES, ASNELLES

## Plan de situation

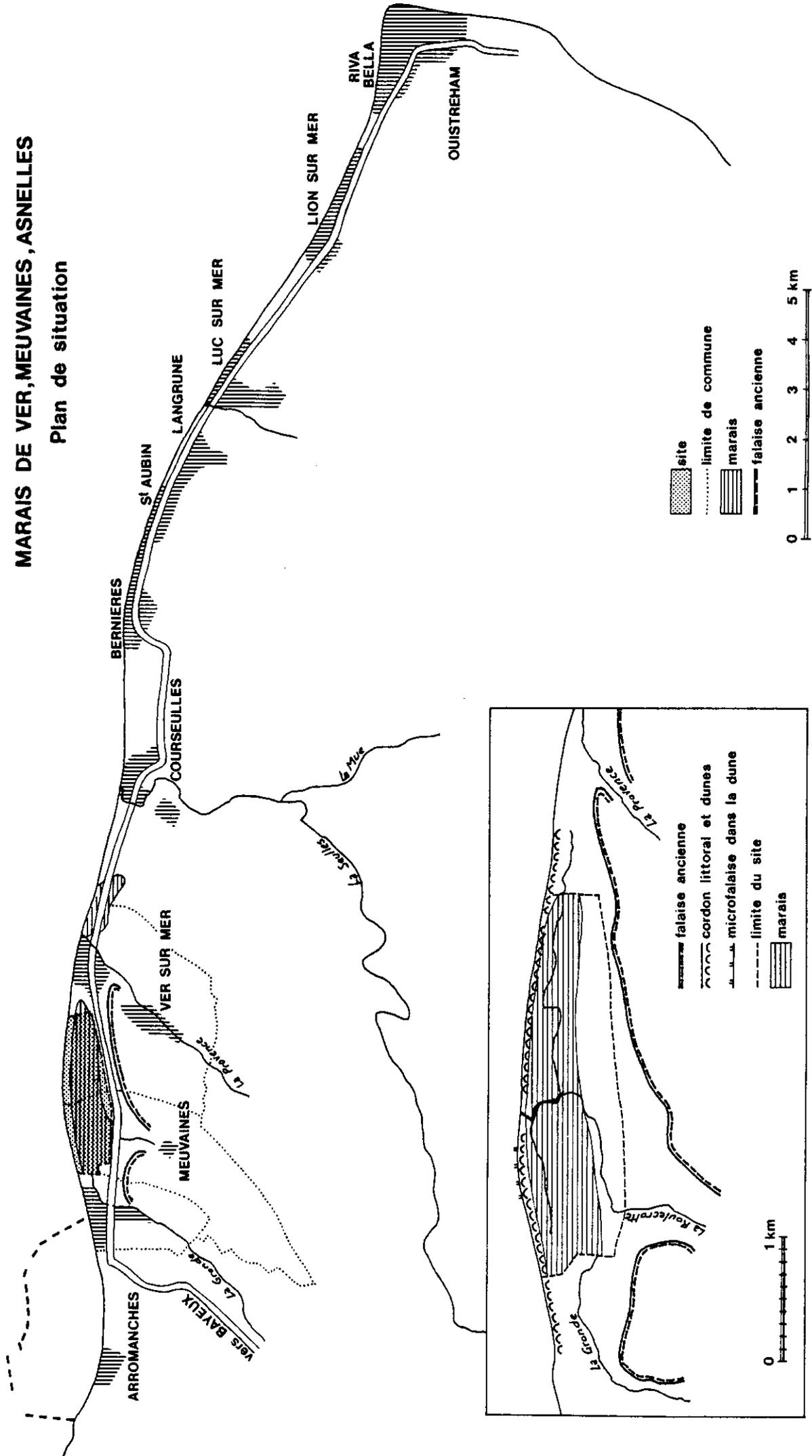




Photo OW : Panorama des marais d'Asnelles, pris de la butte de Meuvaines. Au premier plan : les prairies mésophiles et les cultures du bas plateau calcaire. Les marais sont au second plan. On aperçoit le camping sauvage tout au long du cordon dunaire.

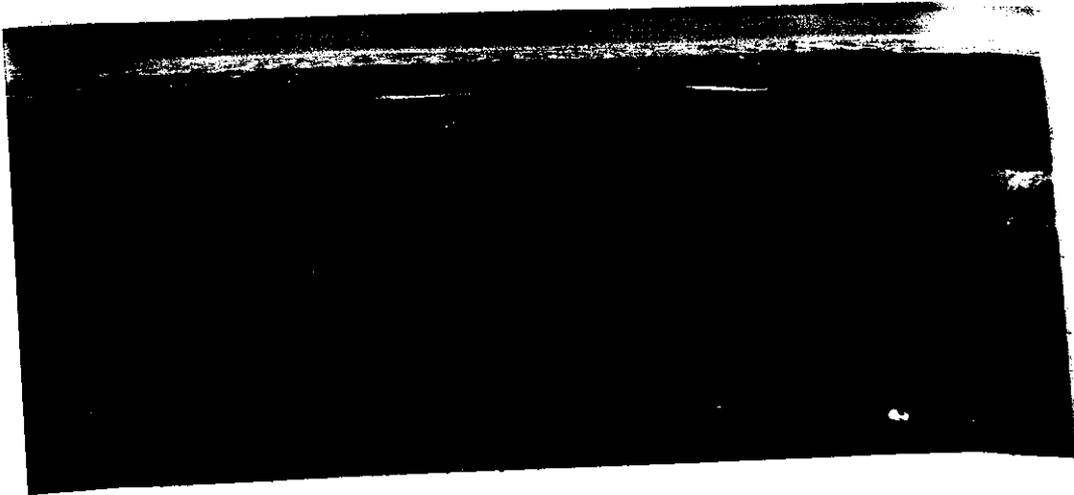


Photo OOC : Panorama des marais de Ver-sur-mer, pris de la falaise fossile dont on a le rebord au premier plan. Au second plan se situent les prairies mésophiles et leurs haies. En arrière s'étendent les marais avec quelques mares de gabion.

I ANALYSE DU MILIEU

A - INTERET GEOLOGIQUE ET PALEOECOLOGIQUE  
DU MARAIS

Trois éléments très distincts composent ce marais :

un cordon littoral au Nord, une zone inondable centrale, et une bande bocagère d'herbages et de labours qui s'étend, au sud, au pied d'un talus. Trois ruisseaux (le Gronde et le Roulecrottes sur Meuvaines, le ruisseau du Marais sur Ver) sinuent dans le marais vers une petite rivière, le Hable de Heurtot, limite communale entre Ver et Meuvaines. La convergence de ces ruisseaux, leur écoulement difficile à travers le cordon littoral expliquent la présence de ce marais submergé plusieurs mois par an (novembre à avril).

Carte et coupe permettent de définir les différentes formes de relief et de localiser les types de sols.

1- Un talus d'une trentaine de mètres, reste d'une ancienne falaise littorale ("falaise morte") domine au Sud le marais. Il est constitué de calcaires et de marnes jurassiques recouverts par des éboulis de versant : dépôts limono-sableux composés de limons éoliens et de débris de plaquettes calcaires éclatées par le gel.

2- Des formations argilo-sableuses occupent le fond du marais et se prolongent (sous le cordon littoral) par un dépôt limono-argileux. Elles ont été enrichies en argile par l'entraînement des parties fines des éboulis de versant, sous l'effet du ruissellement. La teneur en argile de ces couches est plus forte dans l'axe du petit vallon occupé par le Roulecrotte et leur imperméabilité s'en trouve accrue.

3- Les tourbes recouvrent les formations précédentes sur la plus grande partie du marais de la commune de Meuvaines. La tourbe, très imperméable, compressible, gorgée d'eau, s'épaissit rapidement vers le Nord (3,30 m

en bordure du Gronde). Elle passe sous le cordon littoral et réapparaît sur la plage ; l'extension de ces tourbes fossiles peut être constatée sur la plage de Meuvaines à 300 m du rivage actuel. A l'Ouest et à l'Est, sur les communes d'Asnelles et de Ver, elles disparaissent rapidement.

La tourbe s'est formée, lors des dernières oscillations du niveau de la mer avant sa remontée au niveau actuel. A chaque stade, les eaux douces apportés par les ruisseaux s'écoulaient difficilement à travers le cordon littoral du haut de la plage (situé très en avant du cordon actuel) et elles formaient, en arrière, un marais dans lequel la tourbe s'accumulait. Le niveau de la mer s'élevant, un nouveau cordon sableux recouvrait, vers l'aval la tourbe formée précédemment et, vers l'amont, la tourbe se déposait sur les formations limono-argileuses au pied de la falaise morte.

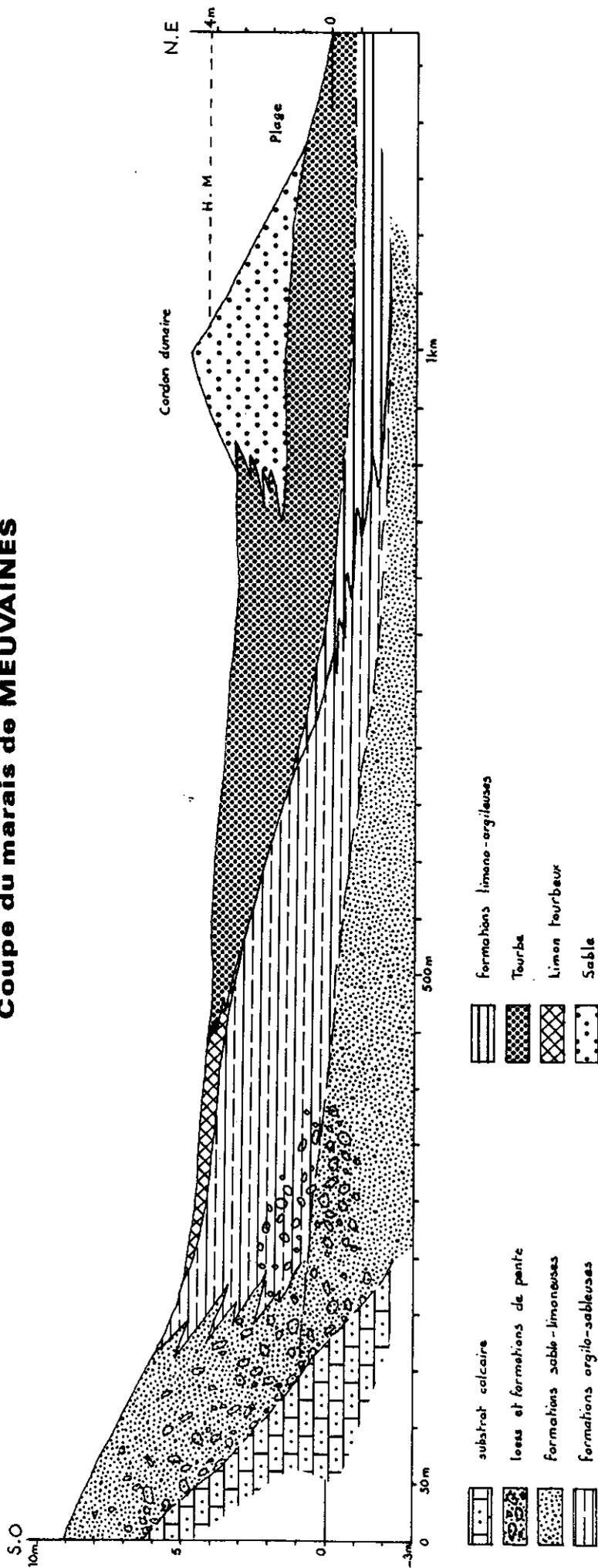
4- Le cordon littoral est une dune constituée de sables originaires de la plage et des vastes étendues découvertes lors du dernier retrait de la mer. Aujourd'hui il n'est plus "engraissé" mais au contraire il est attaqué par les vagues des hautes mers. Sa largeur a diminué, sa crête est érodée en plusieurs endroits et il est fréquemment franchi lors des grandes tempêtes. L'érosion a repris activement sur une portion du littoral, de quelques centaines de mètres, située de part et d'autre de la limite communale entre Asnelles et Meuvaines.

Ce secteur présente donc l'intérêt de conserver une séquence complète des formations géologiques quaternaires récentes depuis le Flandrien, soit environ 3500 ans, et d'offrir un exemple géomorphologique actif de marais littoral en comblement continental très lent et en érosion marine modérée.

#### Bibliographie :

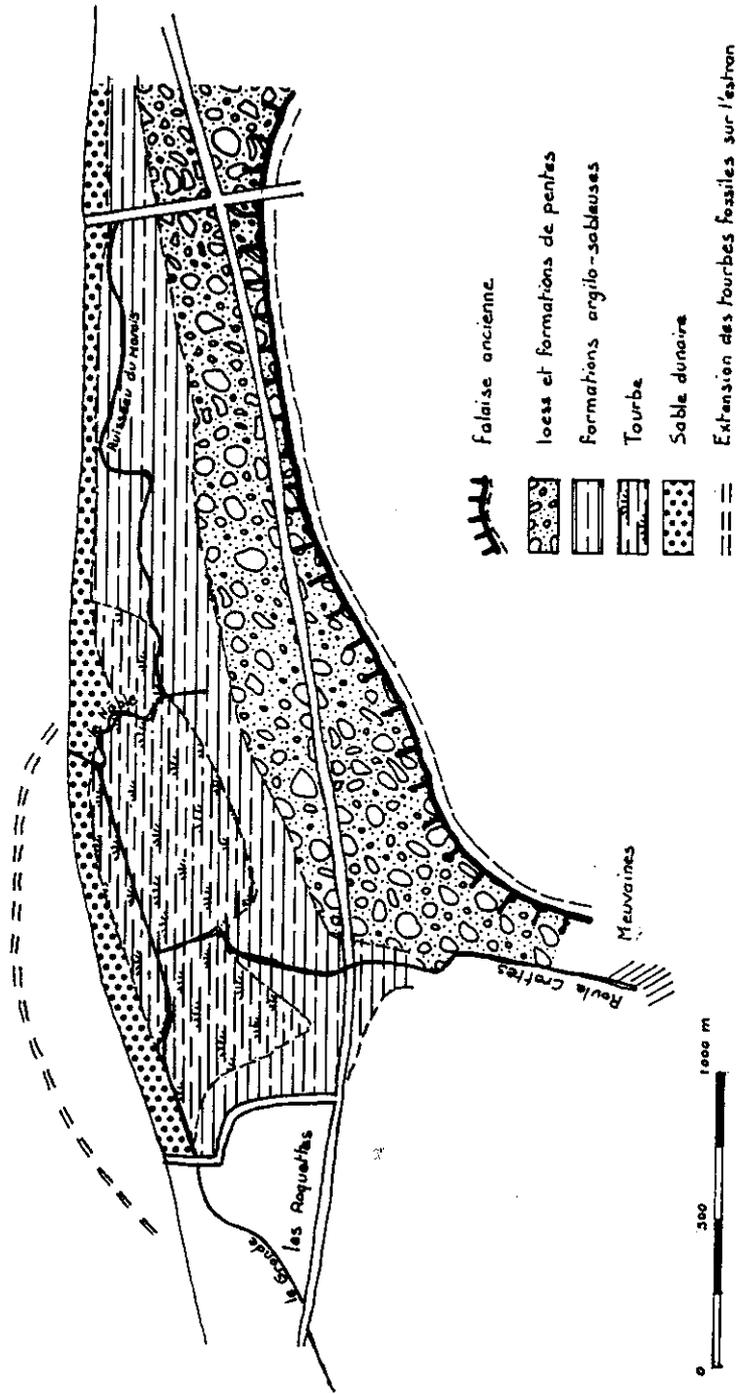
- ELHAI (H.) La Normandie occidentale entre la Seine et le golfe normand-breton. Bordeaux. 1963, particulièrement pp. 531-550.
- A.S.F.O.R.M.A.S.U.P. Projet de lagunage du Marais de Meuvaines. Caen, 1979, 10 p. et annexes.

# Coupe du marais de MEUVAINES



ASFORMASUP - CAEN

# LES FORMATIONS SUPERFICIELLES



## B- V E G E T A T I O N

- a) de dunes : elle recouvre, fixe et caractérise le cordon sableux qui limite le rivage. Ce cordon est très étroit et mince. Il présente déjà de nombreuses brèches, comblées tant bien que mal, et son avenir s'avère bien incertain.

Depuis la dernière guerre, il a reculé de 20 à 30 mètres suivant les secteurs. La cause est en grande partie naturelle, les courants longitudinaux étant ici très violents. Cependant, une série de causes d'origine humaine peuvent aussi intervenir grandement : port artificiel d'Arromanches qui a modifié courants et dépôts, enlèvement de sable, sur place ou au large, trop grande fréquentation touristique, passage anarchique des véhicules, camping sauvage et "bidonvilles balnéaires", etc.

Le sable est de texture moyenne mais contient de nombreux galets ou plaquettes calcaires. Chimiquement parlant, il est essentiellement calcaire, provenant de la désagrégation des roches carbonatées du littoral proche et de la fragmentation des coquilles de Mollusques, coques surtout, qui abondent sur ces rivages.

La végétation de ce cordon a bien du mal à le maintenir. Elle se montre très appauvrie et constamment remaniée, avec surtout des stades pionniers. L'étroitesse de la bande sableuse télescope les groupements et en particulier empêche un développement normal de la dune fixée.

---

### *Elymo-Ammophiletum arenariae*

- en l'absence de dune embryonnaire, c'est ce groupement qui marque essentiellement la limite supérieure de l'estrans. Il est régulièrement présent tout au long du rivage et maintient tant bien que mal le léger cordon sableux qui tient lieu de dune.
- son cortège se montre pauvre et fragmentaire :

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| * <i>Elymus arenarius</i> abt    | <i>Lagurus ovatus</i>         |
| <i>Agropyrum junceiforme</i> abt | * <i>Ammophila arenaria</i> R |
| * <i>Calystegia soldanella</i>   | <i>Honkenya peploides</i> RR  |
| <i>Carex arenaria</i>            |                               |

- on remarque la rareté de l'Oyat (*Ammophila arenaria*) alors qu'il est le chef de file de ce groupement ; c'est que cette plante supporte mal le contact avec l'eau de mer et a régressé devant l'érosion importante du cordon dunaire.
- on note la présence d'éléments de la dune embryonnaire, comme *Agropyrum junceiforme* surtout ; cela tient aussi aux perturbations du biotope dues à l'érosion marine.
- la plante qui domine est finalement l'Elyme des sables, espèce boréale rare en Normandie mais qui joue le même rôle que l'Oyat sur les dunes de la Baltique par exemple.
- à l'inverse la "Queue de lapin" (*Lagurus ovatus*), d'origine méditerranéenne, occupe là une de ses dernières stations vers le nord.

---

Eléments du *Crithmion maritimae*

- sur la frange maritime du précédent groupement, on note la présence de quelques espèces des rivages rocheux ou de sable grossier :
- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| * <i>Crithmum maritimum</i> abt | <i>Cochlearia danica</i> |
| * <i>Beta maritima</i>          |                          |
- elles correspondent à la présence de galets abondants dans les sables ainsi qu'aux enrochements anti-érosion implantés ça et là.

---

Eléments des *Cakiletea maritimae*

- quelques espèces halo-nitrophiles des hauts de plage enrichis en débris organiques se retrouvent aussi mais en position anormale, parmi les touffes d'Elyme des sables ou même plus en arrière.
  - il s'agit du \**Cakile maritima* et de l'\**Atriplex laciniata*. Ayant un peu la même écologie mais sur substrat grossier, on avait aussi, vers 1965-70, le *Crambe maritima* ; il semble avoir disparu depuis.
-



Photo 1 : Les moutonnements de tourbe fossile sur l'estran face à Meuvaines — A  
l'arrière-plan : une partie des épis et le "bidonville balnéaire" —

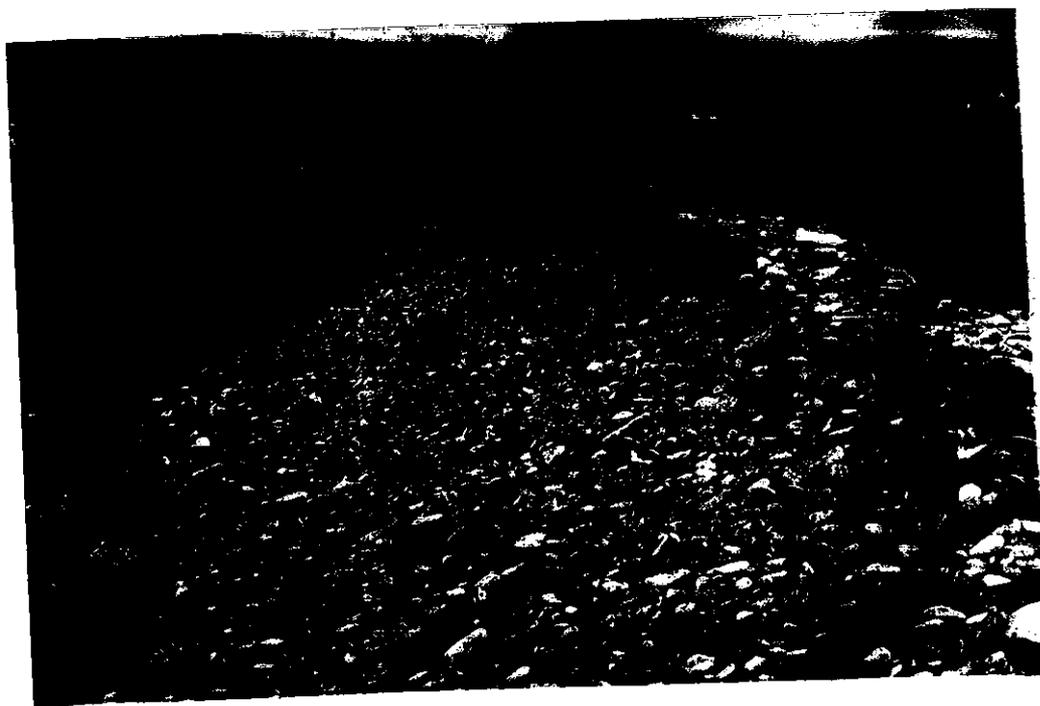


Photo 6 : L'érosion du cordon dunaire et les moyens mis en oeuvre pour la freiner.  
La plante dominant ici la dune est l'Elyme.

Dune fixée, à *Agropyrum repens littoreum* dominant

- très étroite et perturbée, la dune fixée est envahie par le Chiendent rampant, plante littorale et psammophile mais non réellement caractéristique des belles pelouses qu'on peut voir ailleurs à ce niveau.

- on observe les espèces suivantes :

<i>Agropyrum repens littoreum</i>	abt	<i>Erodium cicutarium</i>	
* <i>Carex arenaria</i>		<i>Eryngium campestre</i>	
* <i>Galium verum littoreum</i>		<i>Senecio jacobaea</i>	
* <i>Ononis repens maritima</i>		<i>Rumex crispus</i>	
<i>Thymus serpyllum</i>		<i>Crepis taraxacifolia</i>	
* <i>Catapodium marinum</i>		<i>Erigeron acre</i>	R
<i>Cerastium diffusum</i>		<i>Glaucium flavum</i>	RR
* <i>Phleum arenarium</i>		<i>Gnaphalium undulatum</i>	RR

- on note la présence d'un certain nombre de plantes de friches, montrant bien le caractère perturbé de ce biotope.

Taches de pelouses à *Hieracium pilosella*

- dans la zone centrale du cordon dunaire, là où la dune fixée est la plus large, on observe des sortes de clairières rares, sans doute ouvertes par les lapins et où une riche flore plus ou moins calcicole s'est installée :

<i>Hieracium pilosella</i>	<i>Thesium humifusum</i>
<i>Thymus serpyllum</i>	<i>Cerastium diffusum</i>
<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Cerastium semidecandrum</i>
<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Cuscuta epithymum</i>
<i>Achillea millefolium</i>	<i>Myosotis ramosissima</i>
<i>Briza media</i>	<i>Euphrasia nemorosa</i>
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Arenaria serpyllifolia</i>
<i>Festuca rubra arenaria</i>	<i>Veronica arvensis</i>
<i>Eryngium campestre</i>	<i>Valerianella carinata</i>
<i>Taraxacum erythrospermum</i>	<i>Blackstonia perfoliata</i>
<i>Hypochoeris radicata</i>	<i>Centaureum erythraea</i>
<i>Cirsium acule</i>	<i>Saxifraga tridactylites</i>
<i>Convolvulus arvensis</i>	<i>Catapodium rigidum</i>
<i>Asperula cynanchica</i>	<i>Linum catharticum</i>
<i>Carex arenaria</i>	<i>Ophrys sphegodes</i>

- c'est là qu'on trouve un petit Champignon particulier aux sables : le *Tulostoma squammata*.
  - ces taches à Piloselle ont eu beaucoup à souffrir ces dernières années, en particulier du camping sauvage et des invasions dominicales.
- 

b) saumâtres : en arrière du cordon dunaire, certaines dépressions, au substrat généralement plus vaseux, se trouvent périodiquement touchées par des eaux plus ou moins saumâtres.

La concentration moyenne en chlorures est suffisante pour modifier profondément la végétation en éliminant de nombreuses espèces et en favorisant, au contraire, l'installation de plantes halophiles.

Ces groupements sont relativement limités en surface mais présentent une certaine diversité et un intérêt écologique indéniable.

---

#### Jonçaie maritime

- plutôt relictuels, correspondant à des périodes où le contact avec l'eau de mer était certainement plus direct. Quelques touffes ou alignements de Jonc maritime marquent le paysage végétal, en particulier vers l'ouest et au centre-est.

- le Jonc est accompagné de quelques autres espèces halophiles :

\* *Juncus maritimus* abt                      *Halimione portulacoides* R  
*Aster tripolium*

---

#### Glauxio - Juncetum gerardii

- groupement halophile le plus représenté dans les dépressions saumâtres des marais arrière-dunaires, au niveau d'anciens méandres des petits ruisseaux côtiers, ou en auréoles à l'intérieur de certaines mares de gabion.

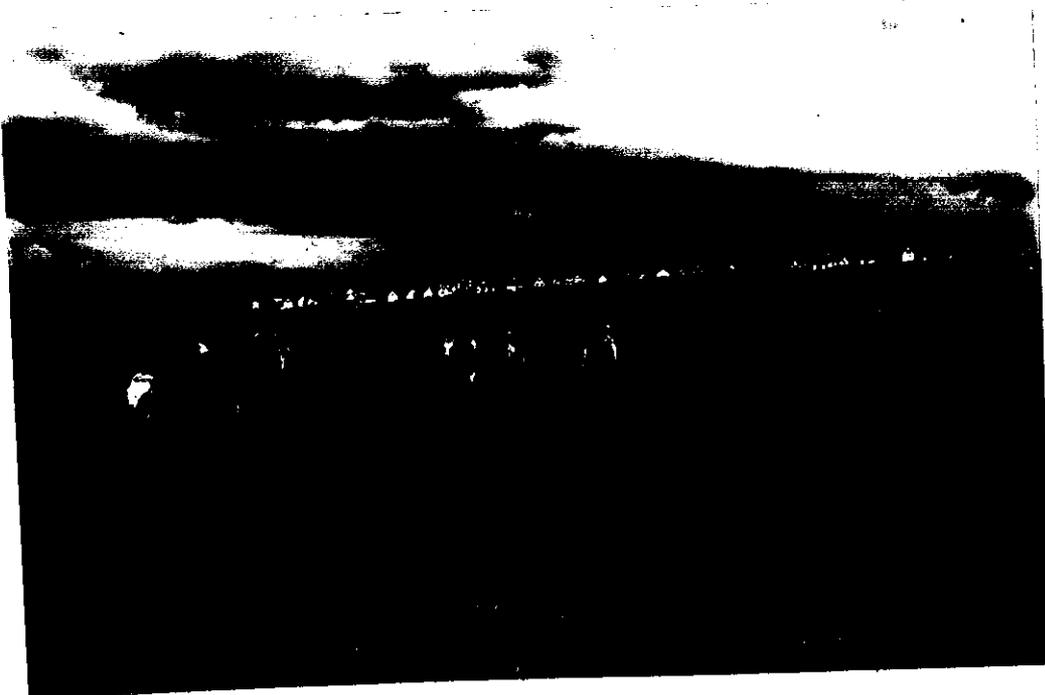


Photo 29 : Les marais de Ver-sur-mer. Au second plan, en vert-gris et avec des touffes sombres : une zone saumâtre à Jonc maritime et halophytes. Plus loin on aperçoit la grande roselière et à l'horizon les constructions récentes de Ver.

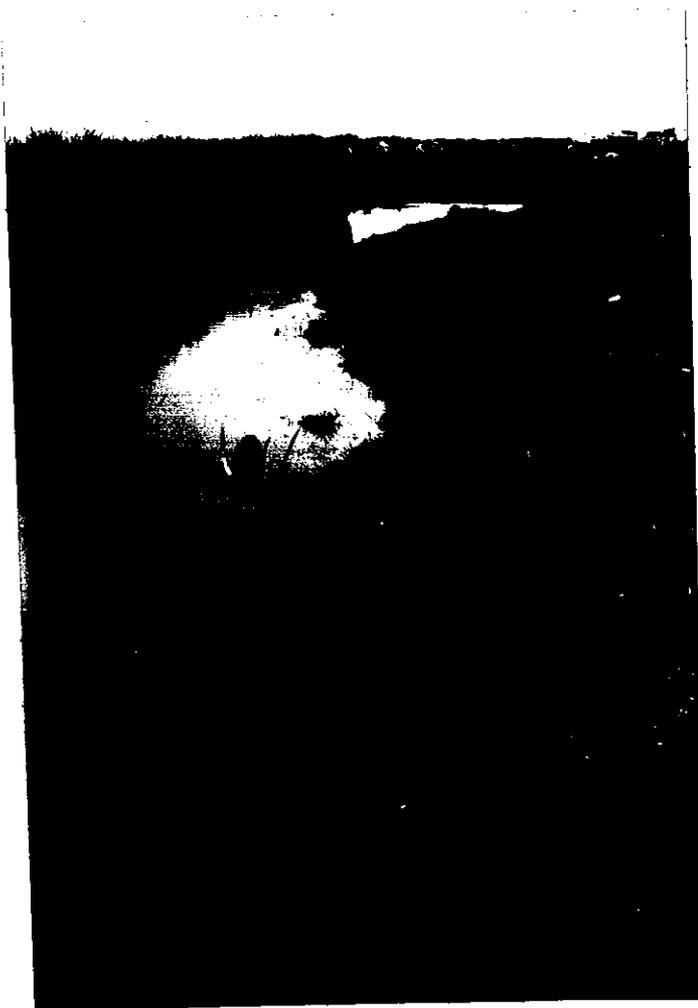


Photo 22 : La Gronde dans les marais de Meuvaines. A droite : les prairies humides ; à gauche : une partie de la grande roselière.

- il se présente comme une pelouse assez rase et vert-sombre ;  
il se trouve généralement inondé l'hiver.

-sa composition floristique est la suivante :

* <i>Juncus gerardii</i> abt	<i>Ranunculus baudotii</i>
* <i>Glaux maritima</i>	<i>Chenopodium rubrum</i> R
* <i>Triglochin maritimum</i>	<i>Carex extensa</i> R
<i>Suaeda maritima maritima</i>	<i>Samolus valerandii</i> R
<i>Spergularia salina</i>	<i>Suaeda maritima flexilis</i> RR

---

*Puccinellietum fasciculatae*

- groupement pionnier et instable des dépressions sablo-vaseuses dénudées et en voie de désalinisation.

- rare en Normandie, il présente un grand intérêt écologique et dynamique.

- son cortège est le suivant :

* <i>Puccinellia fasciculata</i>	<i>Triglochin maritimum</i>
<i>Suaeda maritima maritima</i>	<i>Aster tripolium</i>
<i>Juncus bufonius ambiguus</i>	<i>Phragmites communis</i> (malingre)
<i>Spergularia salina</i>	<i>Samolus valerandii</i> R

---

Pelouses à *Carex divisa*

- il s'agit de prairies rases, humides et encore très légèrement saumâtres, dominées par le *Carex divisa* qui, grâce à ses rhizomes traçants, se montre très envahissant dès que le biotope lui convient.

- on peut considérer cette végétation comme dérivée du *Glauxio-Juncetum gerardii* à la suite d'une diminution de la teneur en chlorures du sol par lessivage pluvial.

---

Ruisseaux et fossés (saumâtres)

- le caractère saumâtre des eaux de surface est surtout net pour le réseau qui parcourt les marais de Ver.
- la salinité est faible mais élimine cependant la majorité des espèces dulcaquicoles classiques.
- outre des Algues du groupe des Entéromorphes, on note *Potamogeton pectinatus*, *Batrachium baudotii*, *Zannichellia palustris* et la rare mais très caractéristique *Ruppia maritima*.
- les berges sont surtout le domaine des héliophytes (grandes herbes du bord des eaux) supportant bien une certaine salinité, comme par exemple *Scirpus tabernaemontani* et *Scirpus maritimus*.

---

c) aquatiques ou franchement marécageuses : ce sont les types de végétation dépendant étroitement d'une eau abondante. Cette eau est douce ou fort peu chlorurée.

Elle est libre, dans les fossés, ruisseaux, mares, etc. et constitue alors le milieu de vie de végétaux spécialisés qui sont dits alors aquatiques.

Elle peut se présenter sous la forme d'une nappe engorgeant complètement le sol et même parfois, en hiver particulièrement, le dépassant. On observe alors des végétations hygrophiles ou même amphibies.

La nature du sol est très variable : sableux en surface, argileux, vaseux, mais le plus souvent il présente une accumulation superficielle de matière organique. Cela s'explique par le fait que la litière (débris végétaux, déjections et cadavres animaux) se décompose mal en milieu très humide ou inondé par suite de l'asphyxie ainsi créé. Cette accumulation et cette décomposition incomplète, anaérobie, peuvent être si importantes qu'on a parfois formation de tourbe véritable.

Ainsi à l'ouest, sur la commune d'Asnelles, on observe encore une végétation correspondant à la phase ultime d'activité d'une tourbière. Des lentilles de tourbe fossile se retrouvent à travers tout le bas-marais de Meuvaines et affleurent même sur l'estran jusqu'aux confins de Ver-sur-mer.

---

### Mares

- très nombreuses et de taille variable, elles sont toutes artificielles. Elles ont été creusées, il y a plus d'un siècle pour certaines, dans le but de créer des plans d'eau susceptibles d'attirer le gibier. Les plus grandes sont généralement flanquées d'un gabion.

Elles se trouvent pratiquement toutes asséchées au cours de l'été et ne présentent pas de végétation véritablement particulière. Suivant la nature du substratum (tourbe ou vase) et les qualités de l'eau (douce ou saumâtre), elles sont envahies périodiquement par des végétations déjà décrites (*Glauxio-Juncetum gerardii* par exemple) ou par différentes variantes de la grande roselière à *Phragmites communis*.

### Ruisseaux et fossés (d'eau douce)

- nous ne parlerons ici que du réseau régulièrement alimenté en eau.

- en pleine eau, on observe les végétaux aquatiques suivants :

<i>Callitriche obtusangula</i>	<i>Potamogeton densus</i>
<i>Ceratophyllum demersum</i>	<i>Potamogeton natans</i>
<i>Batrachium baudotii</i>	<i>Utricularia vulgaris</i>
<i>Lemna trisulca</i>	

- flottant en surface ou émergeant quelque peu :

<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	<i>Galium palustre</i>
<i>Apium nodiflorum</i>	<i>Azolla filiculoides</i>
<i>Lemna minor</i>	<i>Veronica anagallis</i>
<i>Butomus umbellatus</i>	

- occupant les bords et parfois émergés en été :

<i>Alisma plantago-aquatica</i>	<i>Baldellia ranunculoides</i>
<i>Sium erectum</i>	<i>Equisetum palustre</i>
<i>Equisetum fluviatile</i>	<i>Carex pseudocyperus</i>
<i>Caltha palustris</i>	

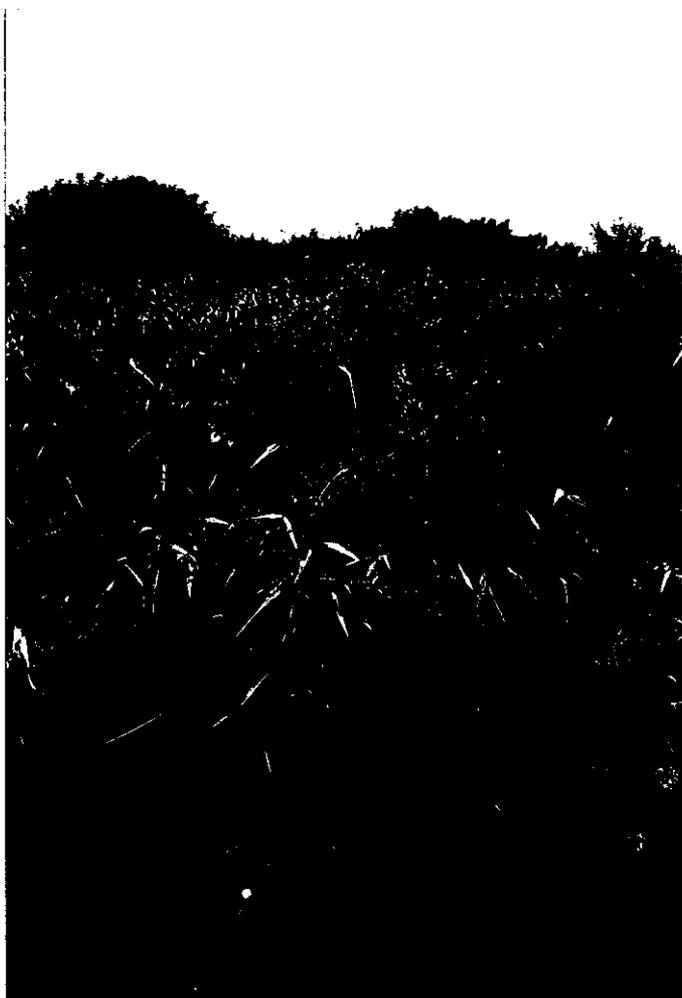


Photo 19 : Un aspect de la grande roselière, avec le Phragmite au premier plan, puis une touffe d'Epilobe (en rose). A l'arrière plan on observe quelques bouquets de Saule.

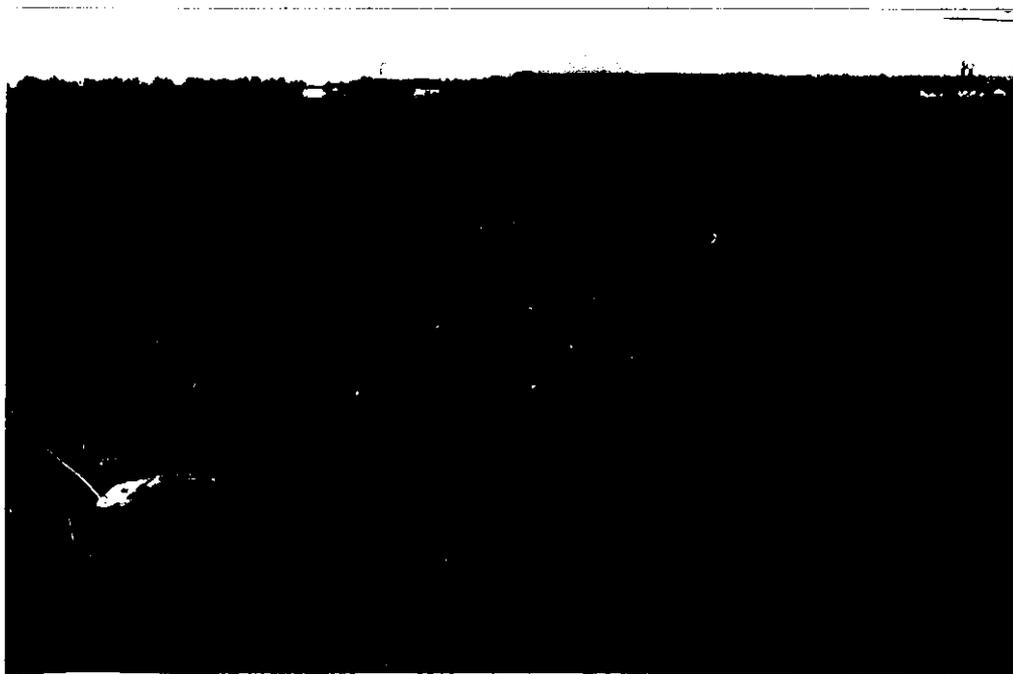


Photo 20 : Une mare de gabion, asséchée et fauchée en été. Elle forme comme une clairière au coeur de la grande roselière. Au premier plan : le "toit" du gabion et sa cheminée d'aération.

- enfin, sur les berges, on peut retrouver tous les éléments des rose-  
lières ou des prairies marécageuses voisines mais plus particulièrement :

<i>Carex riparia</i>	<i>Ranunculus scellaratus</i>
<i>Hypericum tetrapterum</i>	<i>Rumex hydrolapathum</i>
<i>Glyceria maxima</i>	<i>Myosoton aquaticum</i>
<i>Myosotis scorpioides</i>	<i>Pedicularis palustris</i>

### Phragmitaie

- c'est sans doute la végétation la plus répandue et la plus caractéristique du marais.

- elle est dominée quasi-exclusivement par les puissantes populations du Roseau à plumet ou *Phragmites communis*.

- si les prairies marécageuses et les mares de gabions étaient abandonnées, il est certain qu'en dix ans cette végétation couvrirait entièrement le bas-marais, y compris les zones un peu saumâtres car le Roseau supporte bien une certaine teneur en chlorures. Il affectionne toutes les zones très humides, même légèrement inondées l'hiver et ceci sur tous les sols y compris la tourbe.

- quelques autres espèces accompagnent le chef de file, principalement en lisière ou autour des mares :

<i>Phragmites communis</i> abt	<i>Solanum dulcamara</i>
<i>Eupatorium cannabinum</i>	<i>Symphytum officinale</i>
<i>Epilobium hirsutum</i>	<i>Cirsium palustre</i>
<i>Pulicaria dysenterica</i>	<i>Scrophularia aquatica</i>
<i>Carex riparia</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Calystegia sepium</i>	<i>Lythrum salicaria</i>
<i>Angelica sylvestris</i>	<i>Dipsacus sylvestris</i>
<i>Rumex hydrolapathum</i>	<i>Caltha palustris</i> R
<i>Rumex crispus</i>	<i>Typha latifolia</i> R
<i>Atriplex hastata</i>	<i>Carex pseudo-cyperus</i> RR
<i>Carex otrubae</i>	<i>Senecio spathulaeifolius</i> RR

- côté rivage, la Phragmitaie entre en contact avec la retombée de la dune fixée ; elle devient moins haute, plus clairsemée et présente les espèces suivantes :

<i>Agropyrum repens</i>	<i>Picris echioides</i>
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Sonchus arvensis</i>
<i>Matricaria inodora</i>	

- cette végétation est souvent fauchée, en particulier dans les mares et à leur périphérie, mais cette opération ne lui nuit pas et semble parfois la revigorer.

#### Phragmitaie un peu saumâtre

- dans les mares et au voisinage des dépressions franchement saumâtres on observe une forme un peu particulière de la grande roselière. Elle est plus courte, moins dense et le Roseau subit une concurrence active et efficace de la part d'autres espèces sociales au tempérament un peu halophile :

<i>Phragmites communis</i>	abt	<i>Aster tripolium</i>	
<i>Scirpus maritimus</i>	abt	<i>Plantago major intermedia</i>	
<i>Agrostis stolonifera maritima</i>	abt	<i>Oenanthe lachenalii</i>	R
<i>Scirpus tabernaemontani</i>	abt	<i>Althaea officinalis</i>	R
<i>Potentilla anserina</i>		<i>Apium graveolens</i>	RR
<i>Atriplex hastata</i>		<i>Samolus valerandi</i>	RR

- la salinité générale des mares, même au coeur de la zone tourbeuse, peut s'expliquer par le fait qu'elles drainent tout le marais environnant, lequel reçoit une certaine quantité de sel (par les embruns, par des remontées de la nappe marine profonde - nous sommes en dessous des hautes mers d'équinoxe !), et fonctionnent un peu comme les bassins d'un marais salant puisqu'en été leur eau s'échappe surtout par évaporation.

#### Tourbière alcaline, à *Cladium mariscus*

- cycliquement, ainsi que le montrent les intercalations de lentilles de tourbe et de couches de sable, ces lieux ont été le siège d'une activité turfigène intense.



Photo 17 : Un des fossés de la tourbière avec sa luxuriante végétation aquatique. Les *Hydrocharis* se bousculent à la surface de l'eau cependant que les *Sium* (fleurs blanches), les *Iris* et les *Carex* se dressent.



Photo 13 : La tourbière alcaline avec, au second plan, les puissantes populations de *Cladium*. En arrière : la haie bordant le chemin vicinal n°2.

- dans les marais d'Asnelles, la couche de tourbe superficielle dépasse le mètre. Cette tourbe et la tourbière qui l'a fabriquée sont dites alcalines ou basiclines en raison de leur pH proche de la neutralité ou même franchement basique. C'est que la tourbe peut se former partout où une nappe permanente d'eau stagnante crée les conditions d'asphyxie nécessaires. Le site est encore plus favorable si les eaux sont acides car alors peuvent se développer les Sphaignes, mousses productrices de tourbe par excellence. Cependant, si les eaux sont alcalines, comme c'est le cas ici, d'autres Bryophytes, des Hypnacées cette fois, s'installent et fabriquent, avec l'aide des plantes supérieures, tout autant de tourbe qu'en milieu acide. Le résultat est simplement un peu plus grossier et moins riche en carbone.

- la tourbière actuelle se trouve en fin d'activité - elle s'exonde régulièrement au cours de l'été - c'est-à-dire qu'il ne s'y fabrique pratiquement plus de tourbe mais cependant la flore y est d'une grande richesse et comprend des plantes remarquables, soit par leur rareté, soit par leur valeur de caractéristiques écologiques :

* <i>Cladium mariscus</i>	abt	<i>Ranunculus flammula</i>
<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	abt	<i>Scorzonera humilis</i>
* <i>Eleocharis palustris</i>		<i>Scirpus cernuus</i>
<i>Lotus uliginosus</i>		<i>Anagallis tenella</i>
* <i>Juncus subnodulosus</i>		* <i>Blackstonia perfoliata</i>
<i>Carex panicea</i>		<i>Dactylorhiza majalis</i>
<i>Carex disticha</i>		* <i>Schoenus nigricaus</i> R
<i>Cirsium dissectum</i>		* <i>Pedicularis palustris</i> R
<i>Cirsium palustre</i>		<i>Menyanthes trifoliata</i> R
<i>Galium palustre</i>		<i>Dactylorhiza incarnata</i> RR
<i>Myosoton aquaticum</i>		

- les plantes marquées d'un astérisque sont de bonnes indicatrices de la tourbière alcaline ou alors des milieux calcaires. Ainsi *Blackstonia perfoliata* est assez caractéristique des pelouses marneuses...

---

d) terrestre : il s'agit de la végétation des lieux qui ne sont normalement plus inondés. Cela n'exclut pas l'humidité, laquelle peut être importante dans le sol et convenir à des plantes encore très exigeantes en eau. On observera ainsi un gradient négatif allant du coeur du marais jusqu'aux falaises calcaires fossiles de l'arrière-pays.

#### Prairies tourbeuses

- un peu plus élevées, moins humides et avec une couche de tourbe moindre ou mélangée de sables et vases, ces prairies jouxtent la tourbière d'Asnelles ou la Phragmitaie tourbeuse de Meuvaines, ou encore forment mosaïque dans ces grands ensembles.

- on y retrouve quelques espèces de la tourbière alcaline ou de la roselière mais leur cortège est, dans l'ensemble, plus banal :

<i>Juncus subnodulosus</i>	abt	<i>Mentha aquatica</i>	
<i>Juncus inflexus</i>	abt	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	
<i>Holcus lanatus</i>	abt	<i>Polygonum amphibium terrestre</i>	
<i>Agrostis stolonifera</i>	abt	<i>Cirsium palustre</i>	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	abt	<i>Ranunculus flammula</i>	
<i>Phragmites communis</i>		<i>Carex panicea</i>	
<i>Lotus uliginosus</i>		<i>Iris pseudacorus</i>	
<i>Carex otrubae</i>		<i>Lychnis flos-cuculi</i>	
<i>Carex distans</i>		<i>Epilobium parviflorum</i>	
<i>Eleocharis palustris</i>		<i>Scirpus cernuus</i>	
<i>Juncus articulatus</i>		<i>Orchis laxiflora</i>	R
<i>Festuca arundinacea</i>		<i>Ophioglossum vulgatum</i>	RR

- ces prairies sont régulièrement paturées par les bovins et, mise à part l'importance des Joncs, s'avèrent intéressantes d'un point de vue agronomique, en particulier en été, en raison de la fraîcheur de leur sol.

### Prairies hygrophiles banales

- proches des précédentes, elles se distinguent par un sol beaucoup plus minéral.
  - leur cortège est moins riche et moins original mais leur intérêt est le même pour l'élevage.
  - elles font la transition avec les prairies mésophiles couvrant un premier petit plateau, lequel correspond à un estran fossile.
- 

### Haies

- quelques haies, assez basses dans l'ensemble, limitent les parcelles de la zone des prairies mésophiles. Elles marquent en particulier nettement la frontière entre ces prairies et le marais au nord.
- elles comprennent les espèces suivantes :

*Crataegus monogyna*

*Rubus sp. pl.*

*Ulmus campestris*

*Fraxinus excelsior*

*Prunus spinosa*

*Ligustrum vulgare*

- leur rôle brise-vent est naturellement très important dans ce domaine maritime.
- 

### Saulaies à *Salix atrocinerea*

- rares et localisés aux abords du chemin qui longe les marais non loin de la dune, ils représentent le stade ultérieur de l'évolution naturelle de la végétation hygrophile. S'ils ne sont pas plus développés, c'est à cause de l'homme et de son impact sur le milieu : pâturage, fauche ou incendie des roselières, arrachage, etc.
- outre le Saule, *Salix atrocinerea*, ils comprennent quelques espèces de la Phragmitaie, principalement :

*Calystegia sepium*

*Angelica sylvestris*

*Solanum dulcamara*

*Urtica dioica*

*Eupatorium cannabinum*

*Pulicaria dysenterica*

---

Bois (Ormaie littorale)

- à la limite supérieure du marais, on note, au pied du petit plateau occupé par les prairies mésophiles, la présence de quelques petits bois.

- ils correspondent dans l'ensemble à des lambeaux de la grande Ormaie littorale primitive.

- outre l'Orme champêtre - *Ulmus campestris* - ils ne comprennent que peu d'autres essences et leur sous-bois s'avère très pauvre ainsi que fortement rudéralisé (passage et repos du bétail) :

*Fraxinus excelsior*

*Urtica dioica*

*Populus X canescens*

*Ranunculus repens*

*Crataegus monogyna*

*Ranunculus ficaria*

*Sambucus nigra*

*Poa trivialis*

---

Zones rudérialisées

- en relation directe avec les dégradations et l'occupation humaines, ces zones se signalent par une destruction partielle de la végétation naturelle et par l'envahissement par des espèces nitrophiles dites rudérales (de décombres, terrains vagues, dépotoirs, etc.). On note ici :

*Urtica dioica*

*Sisymbrium officinale*

*Carduus crispus*

*Artemisia vulgaris*

*Matricaria chamomilla*

*Arctium lappa*

*Potentilla reptans*

*Reseda lutea*

*Chenopodium album*

*Chenopodium rubrum*

*Polygonum aviculare*

*Melilotus alba*

*Picris echioides*

*Melilotus altissima* R

*Diploxys tenuifolia*

*Lavatera arborea* R

---

Tamarix anglica

- le Tamaris est planté tout au long du chemin qui longe les marais et les sépare, doublé d'un large canal, du cordon dunaire.
  - cet arbuste résiste fort bien au vent et aux embruns, d'où l'intérêt de sa plantation comme brise-vent en région littorale.
- 

Conclusions

Paradoxalement, l'intérêt de ce secteur de côte réside davantage dans les marais arrière-dunaires que dans le cordon littoral lui-même.

Ce dernier, bien que conservant une valeur en tant que dune bordière, s'avère bien dégradé, par l'érosion marine et par une fréquentation humaine trop lourde.

Il ne faut cependant pas le négliger car de lui dépend l'avenir des marais qu'il est seul à protéger de la mer. Il convient donc de le défendre et ceci par deux types d'actions.

On peut facilement favoriser une solide implantation ou réinstallation de la végétation fixatrice de sable : le colmatage des principales brèches par du sable - rapporté et non pris sur place, ce qui n'arrangerait rien face au second problème évoqué plus loin - et même la plantation, pourquoi pas, d'Elyme par exemple. Il faudrait parallèlement éliminer strictement tout ce qui dégrade la dune : camping sauvage, implantations balnéaires, circulation des véhicules, etc.

Par contre, la défense contre la mer pose des problèmes beaucoup plus délicats à résoudre. Même les nombreux épis mis en place après la dernière guerre ne semblent pas avoir fait plus que freiner l'érosion marine. Il n'est pas souhaitable de construire une digue, en béton par exemple, ce qui aboutirait à une catastrophe, aussi bien du point de vue esthétique que de celui de l'écologie de l'ensemble. La création d'un cordon artificiel de galets, juste en avant de la dune actuelle arrêterait certainement le plus gros de l'agressivité de la mer et favoriserait une ré-accumulation de sable. Si elle s'avérait efficace, l'opération pourrait être renouvelée au bout de quelques années et encore un peu plus en avant sur l'estran...

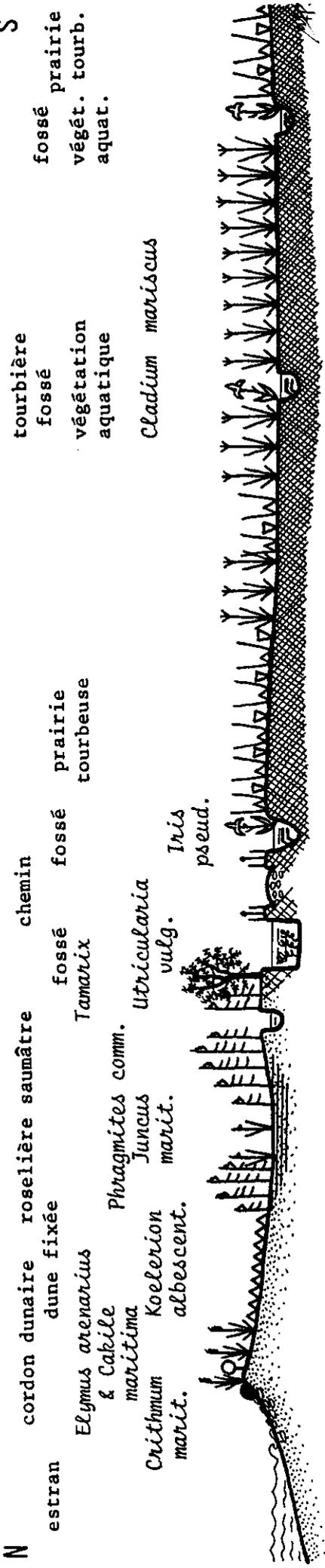
Les marais constituent un ensemble remarquable par leurs dimensions, leur état de conservation, leur diversité et leur richesse biologique. On y observe un large éventail de formations végétales hygrophiles, de l'eau douce aux milieux saumâtres, du substrat minéral à la tourbière, ensemble de combinaisons écologiques que l'homme a modelé jusqu'à présent de façon modérée et traditionnelle.

Signalons par ailleurs que cet ensemble est unique pour le département du Calvados. Il n'est pas souhaitable pour autant d'en faire une pièce de musée mais bien au contraire d'y maintenir les activités humaines qui ont su lui conférer diversité et équilibre : élevage extensif, accueil de la faune sauvage, avec d'autres finalités que celles de la chasse, promenade, observation de la nature, etc.

Au chapitre des plantes rares, cette portion de territoire s'avère bien dotée. Sur le cordon dunaire proprement dit, on peut citer *Elymus arenarius*, *Lagurus ovatus*, *Gnaphalium undulatum*, *Asperula cynanchica* ou *Tulostoma squammata*. Dans les milieux saumâtres, on notera surtout la présence du *Puccinellia fasciculata* et du fugace *Suaeda maritima flexilis*. Enfin le marais regorge de raretés, au moins à l'échelle d'un vaste secteur puisque d'autres milieux tourbeux n'existent pas à des dizaines de kilomètres à la ronde : *Utricularia vulgaris*, *Cladium mariscus*, *Baldellia ranunculoides*, *Sium erectum*, *Menyanthes trifoliata*, *Dactylorhiza incarnata*, *Orchis laxiflora*, *Ophioglossum vulgatum*, etc.

Michel PROVOST

S

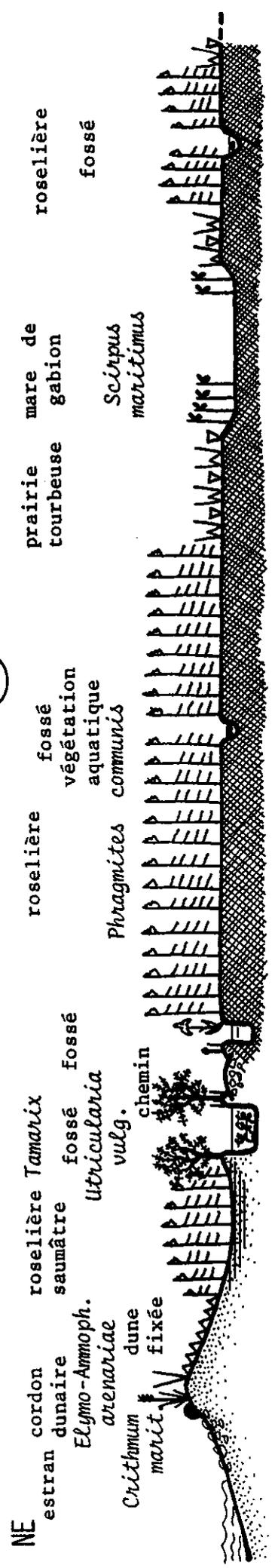


estran  
 cordon dunaire  
 dune fixée  
 Elymus arenarius & Calide maritima  
 Caltha maritima  
 Koelerion  
 albescent.

fossé  
 Tamarix  
 Utricularia  
 vulg.  
 Iris  
 pseud.

tourbière  
 fossé  
 végétation  
 aquatique  
 Cladium mariscus

TRANSECT PHYTO-ÉCOLOGIQUE (A1)



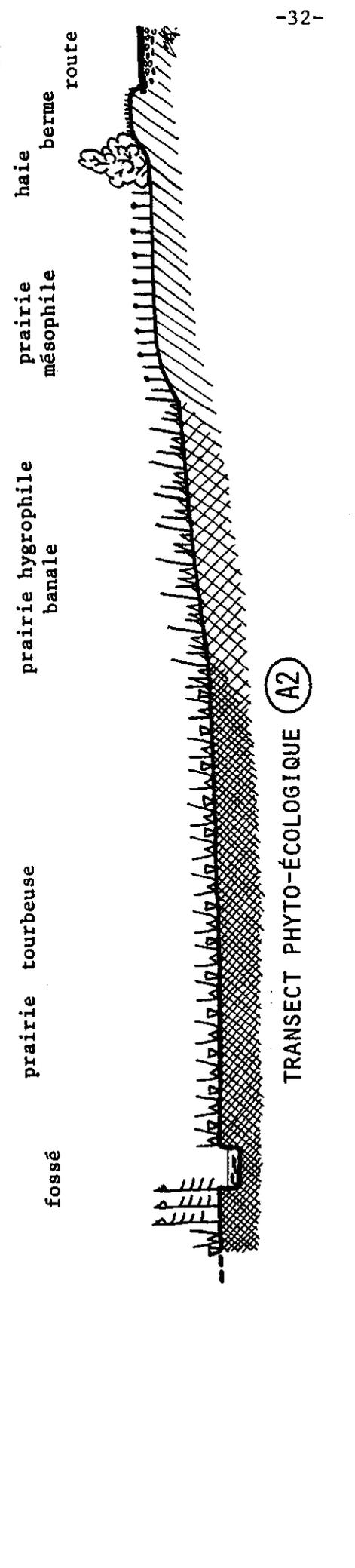
estran  
 cordon dunaire  
 Elymo-Ammoph. arenariae  
 Caltha maritima  
 dune fixée

roselière  
 saumâtre  
 fossé  
 Utricularia  
 vulg.  
 chemin

roselière  
 Tamarix  
 fossé  
 Utricularia  
 vulg.  
 chemin  
 Phragmites communis  
 Scirpus maritimus

prairie  
 tourbeuse  
 mare de  
 gabion  
 fossé  
 Scirpus maritimus

SW

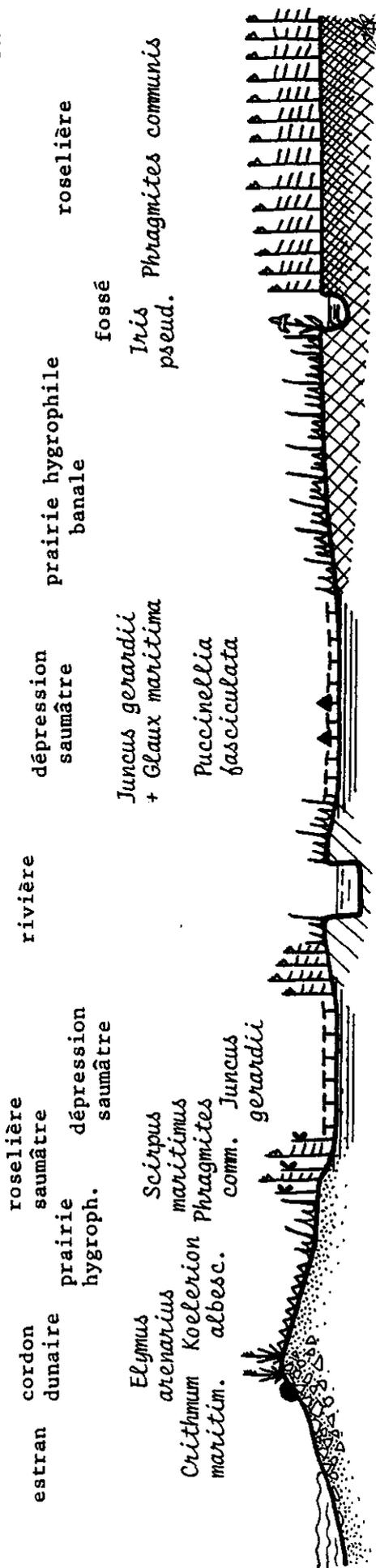


fossé  
 prairie tourbeuse  
 prairie hygrophile banale  
 prairie mésophile  
 haie  
 berme  
 route

TRANSECT PHYTO-ÉCOLOGIQUE (A2)

NE

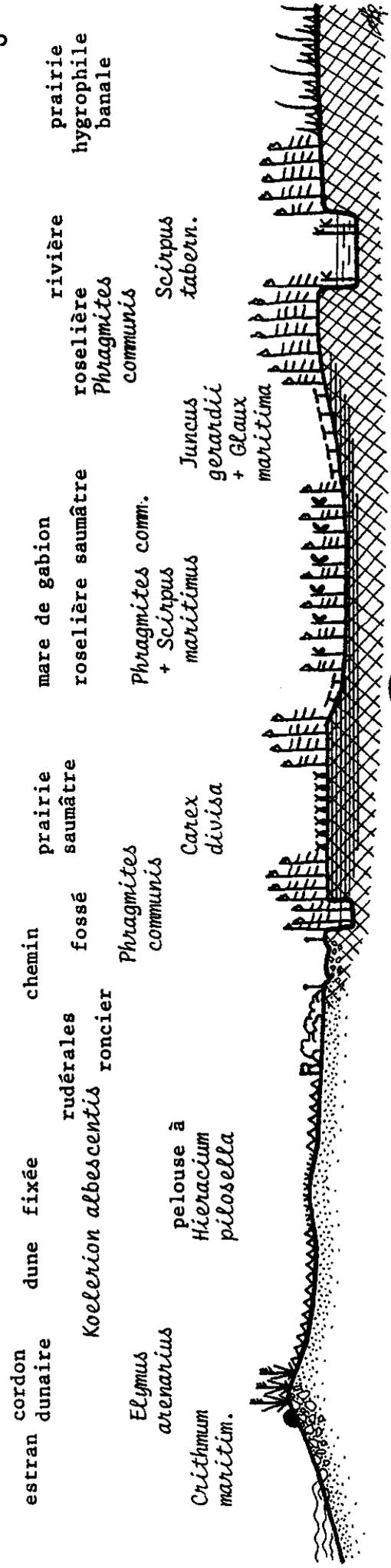
SW



TRANSECT PHYTO-ÉCOLOGIQUE (A3)

N

S



TRANSECT PHYTO-ÉCOLOGIQUE (A4)

## C - L' A V I F A U N E

Le marais de Ver-Mer s'étend sur les communes de Meuvaines à l'Ouest et de Ver-Mer à l'Est. Au Nord, il est protégé des plus fortes marées par une dune relativement mince, qui a souffert ces dernières années des tempêtes hivernales et de la surfréquentation humaine estivale ; des brèches sont apparues dans cette faible protection et le sable a envahi une petite surface du marais. Vers le Sud, le marais laisse la place à des prairies en pente douce et à quelques bosquets plus ou moins humides.

Cette situation de marais côtier explique la grande richesse ornithologique du milieu, en particulier, au moment des passages des oiseaux en migration.

### 1. Au moment des passages.

Les deux grands types d'oiseaux capables d'utiliser ces milieux semi-aquatiques sont les Canards et les Limicoles.

#### 11. Les Canards.

Ces oiseaux apprécient les surfaces d'eau libre pour leur sécurité, quand ils veulent se reposer et pour leur grande richesse en nourriture, quand ils veulent se restaurer. Leurs pattes palmées et leurs becs garnis de lamelles les rendent aptes à exploiter au mieux ces milieux. La faible profondeur des eaux éliminent les canards plongeurs ; par contre, les canards de surface sont

bien représentés. Malheureusement, les eaux libres sont essentiellement constituées par les mares des gabions et au passage post-nuptial, les séjours seront de très courte durée, pour ceux qui n'auront pas été abattus dès leur poser !

Au passage prénuptial, au contraire, alors que la chasse est fermée, les Canards séjourneront plus longtemps avant de remonter vers le Nord pour la plupart. Certains, cependant, resteront pour nicher. Ainsi en Mars-Avril, on peut observer le passage ou le séjour des espèces suivantes : Canard colvert, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Canard souchet et plus rarement le Canard chipeau. De même, l'Oie cendrée est observée à la remontée de printemps. Des espèces plus marines cherchent parfois refuge après une tempête : Harle huppé, Tadorne de Belon.

#### 12. Les Limicoles.

Ces oiseaux, grâce à leurs longues pattes, peuvent parcourir les estrans vaseux, les plages à la recherche de leur nourriture ; certains passent tout leur temps sur les eaux douces, d'autres se nourrissent à marée basse sur la zone intertidale assez vaste pour leur fournir nourriture et sécurité et se réfugient sur le marais à marée haute.

Au passage post-nuptial, les séjours restent brefs car les chasseurs sont nombreux sur la plage et dans le marais qui, alors, ne joue plus son rôle de refuge, bien au contraire.

Au printemps, le séjour sera beaucoup moins dangereux mais parmi ces oiseaux, nombreux sont les nicheurs arctiques qui rejoignent rapidement leur zone de nidification.

Les espèces qui utilisent le marais d'eau douce pour se nourrir sont les suivantes :

Vanneau huppé : quelques centaines peuvent séjourner quelques jours sur les prairies humides.

Bécassine des marais : dès la mi-Août, elles reviennent de leurs sites de nidification. On peut en lever plusieurs dizaines à cette époque-là.

Courlis cendré : dans les prairies humides.

Barge à queue noire : des individus en plumage nuptial peuvent être observés sur les mares de gabion encore en eau.

Chevaliers arlequin, sylvain, culblanc et combattant se nourrissent aussi sur ces mares. Les mâles de la dernière espèce arborent parfois leur magnifique plumage nuptial.

Chevalier guignette; plus solitaire, il exploite les bords des chenaux.

D'autres, plus marines, se nourrissent sur la plage et se réfugient sur le marais à marée haute :

Huitrier pie, Courlis corlieu, Barge rousse, Chevalier gambette et Bécasseau variable suivent le rythme des marées car ils se nourrissent au toucher.

Pluvier argenté, Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Tourne-pierre avec leurs becs plus courts trouvent leur nourriture à vue et suivent donc le rythme jour/nuit.

Ainsi, on peut rencontrer au marais de Ver-Mer toutes les espèces passant régulièrement en France. Les grandes troupes sont rares mais pour des espèces peu communes les effectifs peuvent être conséquents : plusieurs dizaines de Chevaliers combattants ou plus de 10 Chevaliers sylvains peuvent être dénombrés sur les mares des gabions.

### 13. Autres espèces.

De nombreuses espèces moins caractéristiques du marais l'utilisent au passage. Elles sont attirées par l'abondante nourriture disponible dans ces milieux : ainsi les trois espèces d'Hirondelles, le Martinet noir, les trois espèces de Bergeronnettes chassent les insectes et certaines dorment dans les "roselières" avant et après les

les efforts énormes fournis pour vaincre les difficultés des déplacements migratoires.

Les Mouettes pygmées et les Guifettes noires peuvent être observées en train de pêcher sur les mares en Avril-Mai.

Le Merle à plastron, oiseau rare mais régulier au passage de printemps, semble apprécier alors les zones humides : il a été vu en Avril 79 à Meuvaines.

Un autre Turdidé migrateur, le Traquet motteux, est vu beaucoup plus souvent chassant les insectes sur les mares et la dune. Parfois, un couple de cette espèce tente de nicher sur ce qu'il reste de dune mais les dérangements incessants l'en empêchent.

## 2. En hiver.

Le marais, à cette saison, est beaucoup moins accueillant comme source de nourriture. Cependant, certaines espèces y restent ou même viennent pour hiverner :

- le Butor étoilé arrive au mois d'Octobre et passe l'hiver dans les grandes phragmitaies où, se fiant à sa tenue de camouflage, il laissera passer sans broncher à quelques mètres de lui le chasseur ou le promeneur. Le marais de Ver-Mer en abrite quelques individus ; la population nicheuse de Normandie est limitée à quelques couples dans la vallée de la Seine.

- le Râle d'eau est un hivernant abondant qui arrive à la mi-October et repart en Mars en ne laissant que quelques couples nicheurs.

- les Poules d'eau et les Foulques semblent nombreuses en hiver mais peut-être sont-elles seulement plus visibles quand le niveau d'eau est plus haut et la végétation plus basse.

- le Martin-pêcheur se tient sur les canaux en hiver ; s'il ne reste pas pour nicher, c'est, semble-t-il, par manque de berges assez hautes pour y creuser son terrier.

Par contre, le haut niveau de l'eau met de nombreuses espèces d'oiseaux à l'abri des prédateurs terrestres. Ce rôle d'abri est particulièrement important pendant la nuit et de nombreuses espèces terrestres viendront dormir dans les "roselières".

- un dortoir de Busards Saint Martin et de Busards des roseaux s'est constitué dans la phragmitaie la plus inondée sur la commune de Meuvaines. Dès la fin Août, ces rapaces dont les territoires de chasse peuvent être éloignés de plus de 10 km, affluent à la tombée de la nuit pour y dormir. Si la journée de chasse a été peu fructueuse, les Busards rôdent quelque temps au-dessus du marais pour se saisir d'un des nombreux passereaux qui viennent aussi dormir ici.

Ce sont essentiellement des granivores qui remplacent les Insectivores migrateurs : Bruants des roseaux, Bruant proyer, Bruant jaune, Verdier, Linotte...

Ces passereaux au dortoir attirent des prédateurs chasseurs d'oiseaux comme le Faucon émerillon qui hiverne en petit nombre en Normandie.

### 3. Pendant la saison de nidification.

A cette époque-là, le marais de Ver-Mer peut attirer de nombreuses espèces d'oiseaux ; en effet, il leur offre une nourriture abondante et variée ainsi que de nombreux sites où construire leurs nids. Cependant, les exigences de certaines espèces ne pourront être satisfaites ; ainsi, celles qui ont besoin de grandes surfaces d'eau libre seront-elles sous représentées dans le marais qui présente un aspect trop fermé pour elles : Grèbes et Canards seront peu nombreux. Par contre, les espèces liées aux "roselières" et en particulier les passereaux spécialisés seront bien représentés en nombre et en diversité.

### 3.1. Les eaux libres.

- le Grèbe castagneux est la seule espèce de la famille dont les exigences puissent être satisfaites ici ; quelques couples nichent le long des canaux les plus larges.

Parmi les Canards, seules les espèces de surface peuvent exploiter des eaux de faible profondeur ;

- quelques couples de Canards colvert se reproduisent dans la partie Ouest du marais ; il est d'ailleurs difficile de les distinguer des individus relâchés par les chasseurs.

- la Sarcelle d'hiver est notée en saison de reproduction, ayant des comportements qui font penser à des oiseaux reproducteurs mais nous n'avons pas encore observé de nids ou de familles.

- la Sarcelle d'été a le même statut ; les deux Sarcelles sont particulièrement discrètes à cette époque-là.

- parfois, des couples de Canards souchets tentent de s'installer mais jusqu'ici sans résultats.

Ces trois dernières espèces de Canards de surface sont en Normandie et même en France des nicheurs localisés et le marais de Ver-Mer répond parfaitement à leurs exigences écologiques.

- la Foulque niche en petit nombre sur les canaux les plus larges car, parmi les Rallidés, c'est l'espèce qui a le plus besoin d'eau libre.

### 3.2. Les "roselières".

Les formations de Phragmites, de Scirpes et de Laïches sont particulièrement développées et ce sont elles qui font la richesse et l'originalité de ce marais.

- le Butor étoilé est seulement un hivernant ici bien qu'il soit l'hôte d'élection de la phragmitaie ; il faut savoir que ce Héron a longtemps souffert de la chasse et qu'aujourd'hui encore, ses habitudes crépusculaires doivent lui faire essayer des coups de

feu dans les régions où la chasse de nuit est tolérée. Depuis qu'il est protégé, 2 ou 3 couples se reproduisent au marais du Hode près du Havre/76 et on peut souhaiter que le marais de Ver-Mer devienne assez attirant pour que certains des individus actuellement hivernants y restent pour se reproduire.

- le Busard des roseaux, de même, n'est pas une espèce nicheuse bien qu'il hante le marais en toute saison. Ce rapace dont les effectifs en France diminuent malgré la protection dont il jouit, pourrait s'installer ici si on pouvait améliorer le calme et la productivité en proies d'une certaine taille, dans le marais.

- la Poule d'eau est très abondante sur les petits canaux.

- le Râle d'eau est un nicheur discret qui passe sa vie au sein de la "roselière" et qui ne trahit sa présence que par ses productions vocales étranges. De même, les Marouettes, autres espèces de Rallidés, sont encore plus discrètes et plus méconnues et le marais de Ver-Mer pourrait en abriter sans que les ornithologues normands le sachent.

Mais, en dehors de ces espèces, ce sont en fait les passereaux spécialisés des "roselières" qui font la richesse du marais. Ainsi, toutes les espèces de Fauvettes aquatiques vivant en Basse-Normandie nichent à Ver-Mer :

- la Bouscarle de Cetti. Cette fauvette méditerranéenne a étendu dans les années 60 son aire de répartition vers le Nord en suivant le littoral ou les vallées. Quelques couples occupent tout au long de l'année les bosquets et ronciers périphériques ; ils semblent avoir bien supporté le coup de froid de Janvier 79.

- la Locustelle tachetée. Cet oiseau que l'on repère à son chant strident rappelant celui d'un grillon, se cantonne sur les parties les plus sèches dans le marais.

La population doit compter moins de 10 couples nicheurs.

- la Locustelle luscinioïde. Cette espèce, cousine de la précédente, est liée à la scirpaie et à la phragmitaie situées sur la commune de Meuvaines. 15 mâles chanteurs ont été dénombrés au printemps 79 ; il s'agit là de la majeure partie de la population normande d'une espèce localisée à l'échelle de la France.

- le Phragmite des joncs. C'est l'espèce la plus abondante ici comme en Normandie ; peu exigeante, elle se maintient dans les marais asséchés le long des canaux. Plus d'une centaine de couples occupent l'ensemble du marais de Ver-Mer. Ils animent dès le mois d'Avril le marais de leurs vols nuptiaux.

- la Rousserolle verderolle. Elle est beaucoup plus spécialisée : elle a besoin de bouquets de saules, de massifs d'orties ou de reines des prés ; quelques couples se sont installés dans les endroits favorables. Il faut savoir que cette espèce orientale atteint au marais de Ver-Mer la limite Sud-Ouest de son aire de répartition.

- la Rousserolle effarvate. C'est l'oiseau caractéristique de la phragmitaie ; elle suspend son nid en coupe aux hampes de trois ou quatre phragmites au mois de Mai ; ce nid attire souvent les femelles de Coucou qui y pondent leurs oeufs. Plusieurs dizaines de couples nichent ici car ils peuvent se contenter de phragmitaies de très petite surface.

- la Cisticole des joncs. C'est la dernière fauvette à s'être installée ici en suivant le même itinéraire, dix ans plus tard, que sa compatriote la Bouscarle ; le marais de Ver-Mer a été, en Normandie, parmi les premiers sites occupés et en est un des fiefs puisqu'on pouvait y compter près de dix chanteurs. Le coup de froid de Janvier 79 a failli lui être fatal puisqu'il a fallu attendre Octobre 79 pour recueillir des preuves de nidification d'un couple. Actuellement, la Cisticole trouve sans doute, ici, son seul refuge pour toute la Normandie.

A côté de ces Sylviidés, la phragmitaie et ses annexes abritent quelques autres espèces caractéristiques :

- la Mésange à moustaches. Elle est apparue comme nicheuse en 1975 ; cette implantation semble faire suite à l'hivernage de populations d'origine hollandaise. Depuis, moins de 10 couples nichent chaque année dans la partie la plus ancienne de la phragmitaie. Pour la Normandie, on ne connaît que deux autres sites de nidification ; en France, on la trouve localisée au littoral languedocien et à la côte Sud de la Bretagne.

- le Bruant des roseaux. Il est aussi abondant que le Phragmite des joncs.

### 3.2. Les prairies humides.

Les prairies humides qui s'étendent au milieu du marais et la végétation rase qui envahit les mares asséchées des gabions attirent, elles aussi, une avifaune spécifique. Celle-ci est constituée d'oiseaux aux longues pattes qui leur permettent de parcourir ces biotopes ouverts à grands pas :

- le Vanneau huppé niche dans les grandes prairies humides en très petit nombre, et abandonne souvent à la suite de trop nombreux dérangements.

- la Bécassine des marais pourrait trouver dans les parties les plus humides de ces prairies -les jonchaies- le biotope convenable pour nicher ; jusqu'ici aucune preuve certaine de nidification n'a pu encore être apportée.

- la Bergeronnette printanière est particulièrement abondante ; c'est la race anglaise qui est ici la plus courante et qui anime de sa couleur jaune citron toutes les prairies humides.

- le Pipit farlouse beaucoup plus terne, se signale par son vol nuptial en parachute qu'il exécute dès le mois de Mars au-dessus des prairies.

Les quelques haies et les clôtures fournissent des postes d'affût à certaines espèces :

- le Traquet tarier, rare comme nicheur, l'est beaucoup moins au passage ; il se poste sur un fil de fer barbelé ou sur une plante dominant le reste de la végétation pour repérer les insectes dont il se nourrit.

- la Pie-grièche écorcheur a le même comportement ; vue jusqu'ici par intermittence, elle pourrait s'installer pour nicher car la richesse en gros insectes (Libellules) et en petits vertébrés (Batraciens, Passereaux) devrait l'attirer.

Enfin, des espèces plus ubiquistes se trouvent au marais de Ver-Mer :

- la Bergeronnette grise niche le long des canaux,

- le Traquet pâtre occupe les bouquets de Sureau ou de Tamaris.

- l'Alouette des champs et le Bruant proyer sont localisés aux parties les plus sèches des prairies.

- des rapaces comme le Faucon crécerelle et la Buse variable viennent profiter de l'abondance de nourriture fournie par le marais.

#### 4. Conclusion : intérêts ornithologiques du marais de Ver-Mer.

Tout au long de l'année, le marais de Ver-Mer offre grâce à ses biotopes variés (eau libre, "roselière", prairies plus ou moins humides, bosquets, arrière-dune) de nombreuses possibilités à des oiseaux de types variés. Sa position littorale ne fait qu'augmenter ces possibilités en offrant une escale aux oiseaux migrants qui suivent les côtes et en recevant à marée haute les espèces se nourrissant sur la plage.

Ces potentialités multiples se traduisent par le grand nombre d'espèces observées par un effectif important, pour certaines d'entre elles, et par la présence de certaines espèces localisées à l'échelle de la Normandie et même de la France.

- L'hiver, malgré une pression de chasse importante, le marais de Ver-Mer abrite une petite population de Butor étoilé. Ce héron, très rare en Normandie, s'est raréfié en France ces dernières décennies. On y trouve aussi le seul dortoir actuellement connu en Normandie, de Busards St Martin et de Busards des roseaux.

C'est le passage de printemps le plus spectaculaire, car la chasse, à l'automne, abrège les séjours des oiseaux. En Mars-Avril, le marais abrite de nombreux canards de surface (Colvert, Sarcelles d'hiver et d'été, Souchet, Chipeau) dont certains resteront pour nicher, mais surtout une grande variété de Limicoles ; parmi ceux-ci, certains sont strictement liés au marais d'eau douce, d'autres exploitent l'estran sablo-vaseux à marée basse et se réfugient au marais à marée haute.

- Pendant la saison de nidification, le marais de Ver-Mer se signale par sa richesse en fauvettes aquatiques (7 espèces dont les 2 plus rares de Normandie : la Locustelle luscinoïde et la Cisticole des joncs) et la présence de la Mésange à moustaches. La famille des Rallidés pourrait encore réserver quelques surprises ; le Butor étoilé et le Busard des roseaux pourraient s'installer dans les années à venir.

Résumé des données ornithologiques  
recueillies par les observateurs du  
Groupe Ornithologique Normand,  
mis en page par B. LANG.

	DUNE, PLAGE	EAUX LIBRES	ROSELIERES	PRAIRIES
GREBE CASTAGNEUX		N		
HERON CENDRE		P	P	P
BUTOR ETOILE			H	
SPATULE		P	P	
OIE CENDREE				P
BERNACHE CRAVANT	P			
TADORNE DE BELON	P, E	P		
CANARD COLVERT		N	N	
SARCELLE D'HIVER		N ?	N ?	P
SARCELLE D'ETE		N ?	N ?	P
CANARD CHIPEAU		P		
CANARD SIFFLEUR	P	P		P
CANARD SOUCHET		N ?	N ?	P
HARLE HUPPE	H			
BUSE VARIABLE			H, E	H, E
FAUCON CRECERELLE				H, E
BUSARD DES ROSEAUX			H, E	H, E
BUSARD ST MARTIN			H	H
FAUCON EMERILLON	P		P	P
CAILLE DES BLES			P	N ?
FAISAN				N
RALE D'EAU			N	
POULE D'EAU		N	N	
FOULQUE		N	N	
HUITRIER PIE	H			P
VANNEAU HUPPE				N ? P
PLUVIER ARGENTE	H	P		P
GRAND GRAVELOT	H	P		
GRAVELOT A COLLIER INTERR.	P, N ?			
TOURNEPIERRE	P			
BECASSINE DES MARAIS			H	N ?
COURLIS CENDRE				P
COURLIS CORLIEU	P			
BARGE A QUEUE NOIRE		P		P
BARGE ROUSSE	P	P		
CHEVALIER ARLEQUIN		P		P
CHEVALIER GAMBETTE	H	P		P
CHEVALIER ABOYEUR	P	P		P
CHEVALIER CULBLANC		P		P
CHEVALIER SYLVAIN		P		P

	DUNE, PLAGE	EAUX LIBRES	ROSELIERES	PRAIRIES
CHEVALIER GUIGNETTE		P		P
BECASSEAU MAUBECHE	P			
BECASSEAU MINUTE	P	P		
BECASSEAU VARIABLE	P	P		P
BECASSEAU SANDERLING	P			
CHEVALIER COMBATTANT		P		P
AVOCETTE	P	P		
GOELAND MARIN	H	P		
GOELAND BRUN	E	P		
GOELAND ARGENTE	H, E	P		
GOELAND CENDRE	H	H		H
MOUETTE RIEUSE	H	H, E		H
MOUETTE PYGMEE	P	P		
GUIFETTE NOIRE		P		
STERNE PIERREGARIN	P	P		
STERNE NAIN	P			
STERNE CAUGEK	P			
HIBOU DES MARAIS			H ?	P
COUCOU			N	N
MARTINET NOIR	P	E	E	E
MARTIN PECHEUR		H, N ?		
ALOUETTE DES CHAMPS	H			N
HIRONDELLE DE RIVAGE	P	E	E	E
HIRONDELLE DE FENETRE	P	E	E	E
HIRONDELLE DE CHEMINEE	P	E	E	E
PIPIT FARLOUSE	P, N			N
PIPIT SPIONCELLE	H			H
BERGERONNETTE PRINTANIERE	P			N
BERGERONNETTE RUISSEAUX	H	H		
BERGERONNETTE GRISE	H	N		H
PIE-GRIECHE ECORCHEUR				P
TRAQUET TARIER				P, N
TRAQUET PATRE	H		N	N
TRAQUET MOTTEUX	P, N ?	P		P
GRIVE LITORNE				H
MERLE A PLASTRON				P
GRIVE MAUVIS				P
BOUSCARLE		N	N	
LOCUSTELLE TACHETEE			N	N
LOCUSTELLE LUSCINIOIDE			N	

	DUNE, PLAGE	EAUX LIBRES	ROSELIERES	PRAIRIES
PHRAGMITE DES JONCS			N	
ROUSSEROLLE VERDEROLLE			N	
ROUSSEROLLE EFFARVATE			N	
FAUVETTE GRISETTE				N
CISTICOLE DES JONCS	N		N	N
MESANGE A MOUSTACHES			N	
MESANGE BLEUE			H	
BRUANT PROYER	H			N
BRUANT DES ROSEAUX			N	N
LINOTTE MELODIEUSE	H		H	N
VERDIER			H	
ETOURNEAU	H			H

Les espèces signalées sont celles dont la présence est liée à l'existence du marais. D'autres espèces peuvent être vues : soit des espèces très communes (Moineau, Corneille), soit des espèces franchement marines (Fou de Bassan, Macreuse noire).

## D- L A D E F E N S E C O N T R E L A M E R

Entre Asnelles et Ver-sur-Mer le trait de côte s'appuie sur un mince bourrelet dunaire reposant sur un cordon littoral fermé de sables coquilliers et de plaquettes calcaires mal roulées. Cet ensemble constitue la limite indécise des marais soumis localement à la pénétration des vagues de tempête, il borde un vaste estran de sable fin montrant de larges affleurements tourbeux.

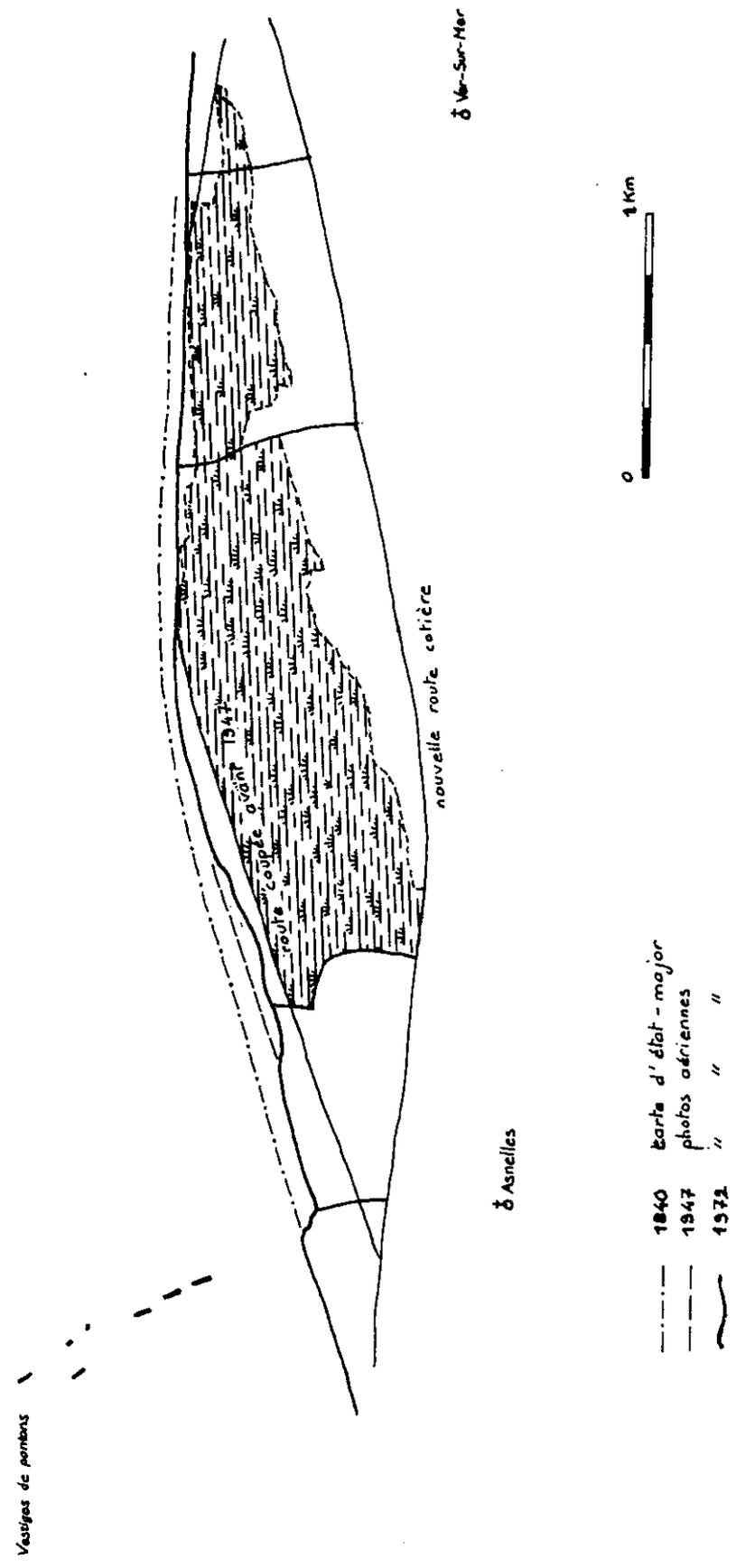
Les dépôts organiques se sont accumulés tout au long d'un Post-glaciaire dans une dépression, d'abord continentale puis soumise aux influences marines à partir de 3500 ans avant l'Actuel. Leur épaisseur est de quelques mètres et leur formation se poursuit aujourd'hui dans le marais. La submersion des tourbes résulte de l'élévation du niveau marin et des assauts des houles au cours des derniers millénaires. Ce mouvement fut marqué d'oscillations positives et négatives ; depuis quelques décades la tendance est positive et se traduit par un recul important du trait de côte.

### 1- Le recul du rivage

Il ressort nettement des observations de terrain et de la comparaison des clichés aériens de 1947 et de 1972 (fig. 1). Cette comparaison montre une irrégularité de l'érosion avec concentration à la limite Asnelles-Meuvoines, au lieu dit les Roquettes, sur environ 800 m de long. Là, le recul atteint 50 à 60 m soit une moyenne de l'ordre de 2 m par an ce qui est considérable. Il s'agit d'une zone située immédiatement à l'Est des endiguements et enrochements d'Asnelles. Au-delà, le recul est peu apparent, de quelques mètres seulement par endroits.

# LE RECUK DU LITTORAL

Fig-1



Cette évolution rapide du trait de côte a entraîné des mesures de protection avec mise en place d'épis en palplanches ; leur efficacité est faible et très insuffisante.

L'érosion côtière se manifestait déjà avant 1947, elle entraîna notamment la coupure de la route longeant le littoral entre Asnelles et Ver s/mer. D'après Th. MONOD cette route, interrompue sur 1500 m en 1947, était déjà très menacée en 1926. En outre des relevés anciens de 1840 font apparaître un recul général de 50 à 80 m sur tout le secteur considéré (fig. 1).

## 2- Les causes de l'érosion côtière

D'une façon générale les zones côtières ouvertes aux influences du large sont actuellement en recul mais dans la région considérée plusieurs facteurs favorisent le phénomène.

- La situation dans la partie axiale de la Baie de Seine, là où la protection due au Cotentin et au Pays de Caux s'exerce le moins vis à vis des houles longues de tempête.

- La forme du trait de côte qui dessine une convexité vers le large.

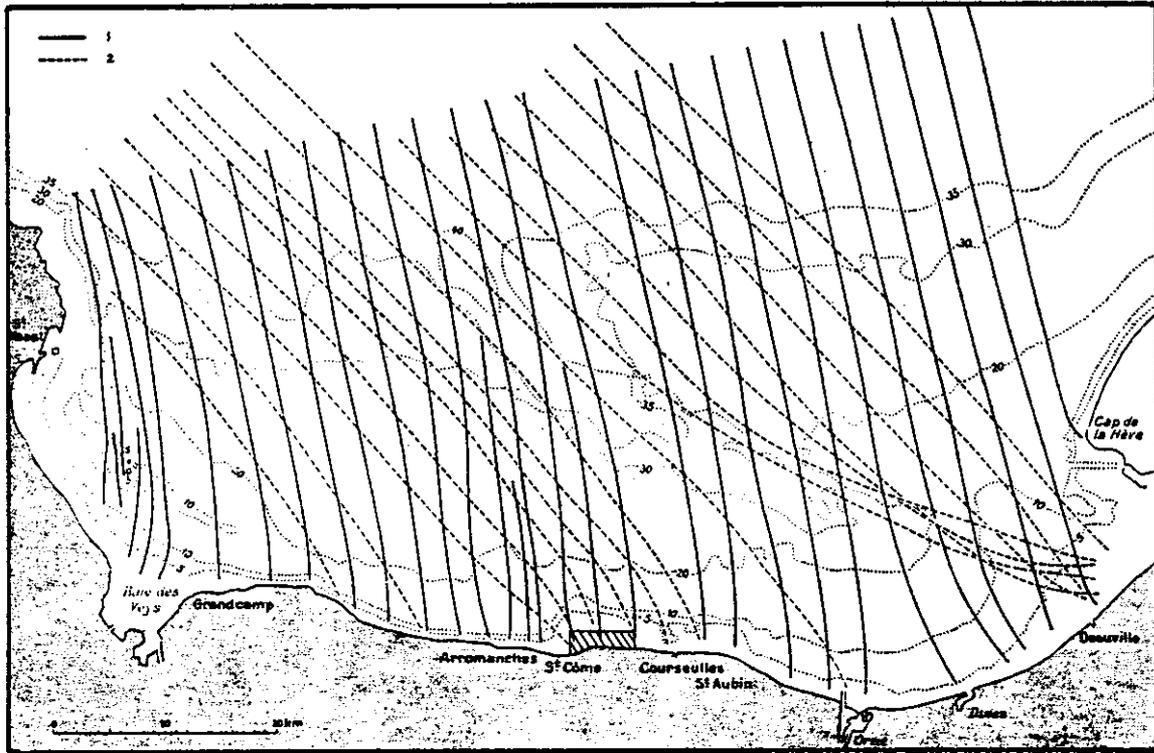
- La nature tendre du matériel constituant la ligne de rivage (dépôts sableux ou argilo-tourbeux).

- La convergence fréquente dans cette région des orthogonales de houles qui entraîne une concentration de l'énergie des vagues en certains points du littoral, notamment sur la commune de Meuvaines (figure 2).

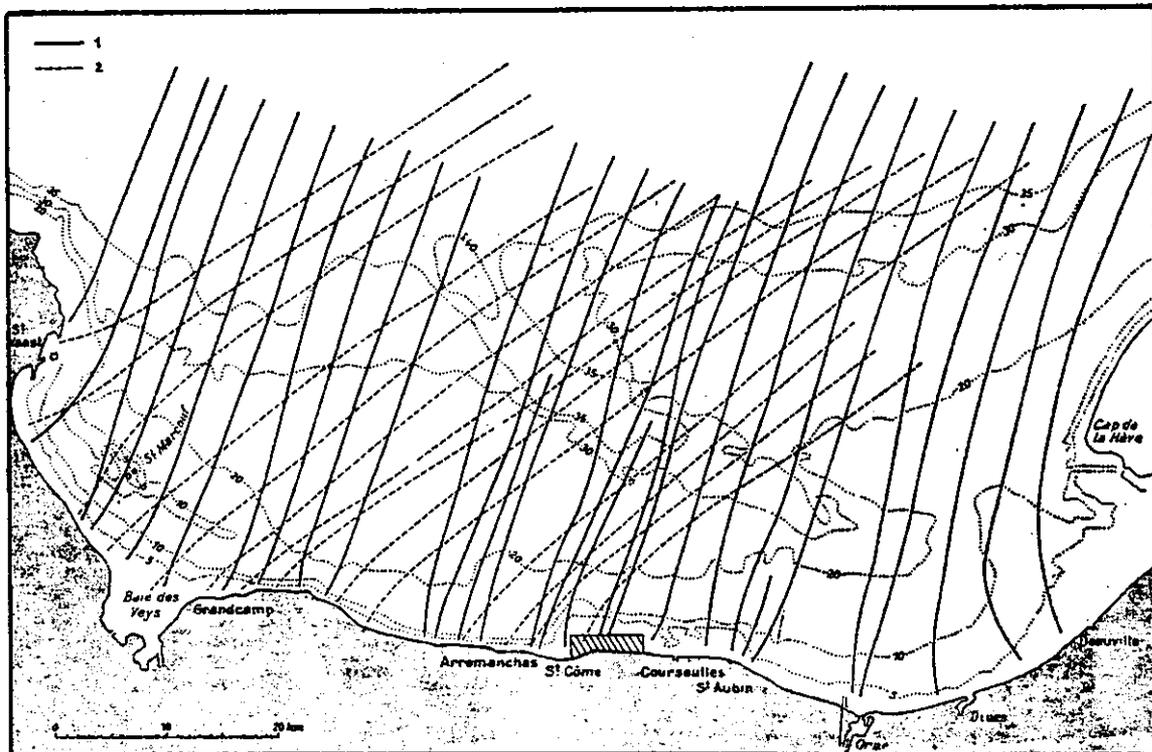
- L'influence des courants de marée qui viennent renforcer jusqu'à la côte l'effet des houles en raison de la géométrie générale de la Baie de Seine et de la position axiale de la zone considérée.

A ces facteurs naturels vient s'ajouter la présence du port d'Arromanches construit lors du débarquement des troupes alliées en 1944.

ORTHOGONALES DE HOULE



1- Houle de N-NW. 2- Houle de NW



1- Houle de N-NE. 2- Houle de N 55° E

Cet ouvrage, implanté à l'Ouest d'Asnelles sur 4 kms, a modifié le régime hydrodynamique régional, des répercussions s'en font sentir à l'Est, en bordure des marais. Les caissons jouent en effet le rôle de brise-lames et protègent l'intérieur du port d'où une tendance à la sédimentation évaluée à plusieurs millions de m<sup>3</sup>. Le port joue en outre le rôle d'un gigantesque épi. En régime de charriage, sous l'action des houles prépondérantes de Nord-Ouest dans ce secteur, le transit s'effectue d'Ouest en Est. Ce transit littoral est fortement contrarié de telle sorte que les plages d'Asnelles-Meuvoines ne sont plus alimentées. De plus, comme il est classique de le constater, une zone de turbulence se développe à l'aval de l'ouvrage engendrant des affouillements. Ainsi peut-on rendre compte de l'érosion accélérée du secteur des Roquettes depuis la dernière guerre (fig. 1). Non alimentées, soumises à une forte agitation des eaux, les cellules délimitées par les épis en palplanches restent vides laissant affleurer les tourbes postglaciaires. Des enrochements prolongeant une digue en maçonnerie ont été mis en place à l'Est d'Asnelles pour protéger villas et terrains. L'effet d'extrémité d'ouvrage (enrochement d'Asnelles) vient encore renforcer la tendance érosive au lieu dit les Roquettes.

En conclusion il apparaît que le littoral des marais de Meuvoines se trouve dans une zone d'érosion active et que la mise en place du Port d'Arromanches a renforcé cette tendance, principalement au lieu dit les Roquettes, là où le trait de côte est mal protégé.

### 3- Mesures de défense contre la mer

Le diagnostic concernant les processus d'érosion et la dynamique sédimentaire dans cette zone côtière est bien établi, une étude complémentaire ne semble pas indispensable. En ce qui concerne les moyens de défense nos remarques et suggestions sont les suivantes :

- Nous sommes en présence d'un littoral fragile, en voie d'érosion, sa protection est indispensable.

A titre d'hypothèse, ne prenant en compte que des considérations sédimentologiques et hydrodynamiques, on peut envisager la destruction partielle du Port d'Arromanches, c'est-à-dire l'élimination

de la série de caissons disposés Nord-Sud face à Asnelles. Dans ce cas, le transit sédimentaire Ouest-Est se rétablit, les phénomènes de turbulence sont fortement atténués, on retrouve une situation presque naturelle. Une protection par épis en palplanches entre Asnelles et Ver s/Mer peut s'avérer suffisante. Un enrochement frontal léger garantirait à coup sûr le marais.

Dans l'hypothèse plus probable d'un maintien du Port Artificiel dans son état présent, un effort important de protection doit être entrepris à l'Est d'Asnelles. Une digue en enrochements devra être construite à partir des Roquettes sur 1 Km au moins. Plus à l'Est, une protection plus légère pourra être mise en place, il semble que les épis existants là jouent déjà un rôle non négligeable compte tenu des faibles modifications relevées entre 1947 et 1972. Dans le secteur des Roquettes vigoureusement attaqué il est en tout cas urgent d'agir.

C. LARSONNEUR

Professeur

#### Bibliographie

- ELHAI (H.) La Normandie occidentale entre la Seine et le Golfe normand-Breton. Etude morphologique. Bordeaux, 1963, 624 p.
- LARSONNEUR (C.) Manche Centrale et Baie de Seine : géologie du substratum et des dépôts meubles. Thèse de doctorat d'état, Université de Caen, 1971, 394 p.
- CHATEL (G.) Rapport sur une visite des plages entre Trouville-sur-Mer et Arromanches. Cah. Océanogr. 1952, IV, p. 16-28.
- HOMMERIL(P.) et LARSONNEUR(C.) Les effets des tempêtes du premier semestre 1962 sur les côtes bas-normandes. Cah. Océanog., 1963 XV, 5, p. 320-334.

II E T U D E F O N C I E R E

## COMMUNE DE VER-SUR-MER

## A - Liste des Parcelles

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	PROPRIETAIRE Numéro de compte
F	1	Les Marais	15.25	+ 20 Société des Dunes
	2	"	1.41.60	+ 20 " "
	3	"	11.96	+ 20 " "
	4	"	1.29.20	+ 20 " "
	5	"	16.60	L 57 M. LELEDIER Charles
	6	"	1.14.29	L 57 " "
	7	"	13.54	L 57 " "
	8	"	5.25	T 9 Mme THOMMERET René
	9	"	6.50	L 57 M. LELEDIER Charles
	10	"	26.07	R 59 M. Mme RIETHE Robert
	11	"	10.60	R 59 " "
	12	"	93.28	G 30 M. GRIN Emile
	13	"	14.12	R 59 M. Mme RIETHE Robert
	14	"	20.57	R 59 " "
	17	"	14.00	C 26 M. CHAUVIN Jean
	18	"	2.27.28	C 26 " "
	19	"	1.41.00	L 86 M. Mme LEROUX André
	20	"	32.66	+ 20 Société des Dunes
	21	"	11.39	A 16 Mle AULOMBARD Ginette
	22	"	8.05	A 16 " "
	23	"	1.16.15	A 16 " "
	24	"	24.49	B 34 Mme BISSON Etienne
	25	"	42.67	C 45 M. COIFFIER Henri
	26	"	77.86	G 29 Mme GRIN Alice
	27	"	85.04	G 29 " "
	28	"	7.66	B 103 Mme BRETAUDEAU Lucien
	29	"	8.02	+ 10 Comité d'aide aux sans logis
	31	"	7.05	R 30 M. ROUSSEL Camille
	32	"	11.73	S 10 Mme SAUSSUS Marie
	33	"	7.74	B 123 M. BOURGEOT Dominique
	34	"	30.32	T 3 M. TEISSIER Raphaël
	35	"	23.67	C 70 M. COUVELARD Joël
	36	"	86.64	B 8 M. BART Jean
	37	"	2.00	C 44 M. Mme COIFFIER Henri
	38	"	1.04.80	C 44 " "
	40	"	9.76	G 49 M. GUIRAND André
	41	"	6.18	L 84 M. LERANDU Emile
	42	"	8.46	L 84 " "
	43	"	6.00	C 56 Mme CONTEL
	45	"	16	A 15 Mle AULOMBARD Françoise
	46	"	21.85	A 15 " "
	47	"	10	D 19 M. DELANNOY Georges
	48	"	6.40	D 19 " "
	49	"	27.37	G 29 Mme GRIN Alice

F	50	Les Marais	10.29	G 29	Mme GRIN Alice
	51	"	1.82.82	G 29	" "
	52	"	22.83	G 29	" "
	54	"	4.97	G 29	" "
	55	"	13.08	S 18	M. SOMARRIDA-SALAZAR
	56	"	20.36	S 18	" "
	57	"	54.04	S 18	" "
	58	"	46.94	S 18	" "
	59	"	34.40	G 29	Mme GRIN Alice
	60	"	2.44	G 29	" "
	62	"	58.89	G 65	M. GODEFROY Jules
	63	"	21.00	L 202	M. LEPEC Pierre
	64	"	3.15	L 202	" "
	65	"	5.89	L 202	" "
	66	"	1.00	L 202	" "
	67	"	1.83	T 23	M. TURGIS Charles
	68	"	2.00	P 36	M. PANNIER Guy
	69	"	42.31	L 202	M. LEPEC Pierre
	70	"	11.00	L 202	" "
	71	"	41.40	F 3	M. FASSEUR Henri
	72	"	0.07	L 61	Mme LELOY Jules et M. LELOY Marcel
	73	"	2.48	F 11	M. Mme FEUILLATRE Maurice
	74	"	30.72	C 44	M. Mme COIFFIER Henri
	75	"	19.06	L 124	M. LORET Robert
	76	"	2.92	L 124	" "
	77	"	8.48	L 124	" "
	78	"	1.08	T 12	M. TIRARD Roger
	79	"	19.99	P 51	M. Mme PROCUREUR Jacques
	80	"	12.40	P 51	" "
	81	"	7.10	P 51	" "
	82	"	5.55	P 51	" "
	83	"	1.99	P 51	" "
	84	"	51.50	V 26	M. VILLEPONTOUX Bernard
	85	"	40.75	V 26	" "
	86	"	26.82	L 129	M. LEVAL Claude
	87	"	0.90	L 129	" "
	88	"	1.60	L 129	" "
	89	"	23.04	L 129	" "
	90	"	13.88	F 54	M. FERET Gaston
	91	"	3.40	L 120	M. LEQUINIAT François
	92	"	3.85	L 83	M. LEQUINIAT Jean, M. LEGEAY Pierre
	93	"	0.18	H 19	M. HYACINTHE Frédéric
	94	"	2.00	L 83	M. LEQUINIAT Jean, M. LEGEAY Pierre
	95	"	7.43	P 19	M. PHILIPPE Roger
	96	"	52.16	F 54	M. FERET Gaston
	98	"	9.36	J 13	M. JEANNE André
	99	"	4.90	R 44	Mme REVERT Claude
	100	"	19.39	B 150	M. Mme BANVILLE Bernard
	101	"	36.68	B 109	M. Mme BARDEAU Victor
	102	"	2.86	R 23	M. ROCHE Emile
	105	"	3.92	R 56	M. Mme RIVIERE Louis
	106	"	3.62	G 47	M. GUILLOTTE Lucien

F	107	Les Marais	9.87	C 46	M. COIFFIER Louis
	108	"	8.10	C 46	" "
	109	"	1.90	C 46	" "
	110	"	5.85	C 46	" "
	111	"	24.07	C 99	M. Mme COIFFIER Louis
	115	"	50.42	C 46	M. COIFFIER Louis
	116	Herbage des Prés	30.00	T 9	Mme THOMMERET René
	117	"	1.24.41	T 9	" "
	119	"	1.45.47	D 77	M. Mme DUBOIS Daniel
	120	"	20.00	D 77	" "
	121	"	1.08.12	G 66	Mme GONZALEZ Joseph
	123	"	22.20	G 32	M. GROSSET Roger
	124	Herbage du Pont	67.35	G 29	Mme GRIN Alice
	125	"	64.12	G 29	" "
	126	"	36.90	B 155	M. BREARD Serge, M. PETIT Michel
	127	"	34.63	B 155	" "
	128	"	0.12	G 29	Mme GRIN Alice
	129	"	3.94.52	G 29	" "
	130	"	1.70.72	G 29	" "
	131	"	32.46	+ 13	SCI de l'herbage du Pont
	132	"	1.35.33	+ 13	" "
	134	"	1.52	V 35	Mme VIEULOUPE Gérard
	264	Herbage de Nantes	2.21.07	C 4	M. CALENGE Albert
	265	"	30.47	C 45	M. COIFFIER Henri
	266	"	1.95.67	C 45	" "
	267	"	2.10.90	G 29	Mme GRIN Alice
	268	"	2.02.10	V 12	Mme VERHULST Jules
	269	"	13.32	V 12	" "
	270	"	1.36.53	V 12	" "
	271	"	1.36.67	H 29	M. Mme HARLAY Louis
	272	Les Marais	2.09	P 24	Mme PLOUGOULEN Jean
	273	"	0.24	R 56	M. Mme RIVIERE Louis
	274	"	0.18	R 56	" "
	275	"	0.06	D 10	M. de GAALLON Gustave
	276	Herbage du Pont	63.35	G 29	M. GRIN Alice
	278	Les Corvées	4.46	C 35	M. CIBOROWSKI Félix
	300	Les Marais	2.27	P 51	M. Mme PROCUREUR Jacques
	302	"	2.10	L 19	M. LEBARBEY Pierre, M. ESNAULT Maurice
	303	"	5.10	L 122	M. LIEGEARD Claude
	305	"	3.02	L 81	M. LEPRETRE Louis
	306	"	3.09	P 29	M. PONCIN Roger
	307	"	4.87	G 55	M. GODEY Jean-Pierre
	308	"	12.91	+ 20	Société des Dunes
	311	Herbage des Prés	70.37	T 9	Mme THOMMERET René
	312	"	48.19	G 32	M. GROSSET Roger
	314	Les Marais	13.59	R 59	M. Mme RIETHE Robert
	315	"	6.00	C 84	Mme CARDIN Paul
	316	"	6.00	C 84	" "
	317	"	6.75	R 59	M. Mme RIETHE Robert
	318	Herbage des Prés	21.44	G 32	M. GROSSET Roger
	319	"	41.46	C 46	M. COIFFIER Louis
	321	Les Marais	8.40	L 18	M. LEBARBEY Pierre
	322	"	5.40	C 44	M. Mme COIFFIER Henri
	325	"	1.86	R 56	M. Mme RIVIERE Louis
	326	"	22.00	D 47	M. DUCHEMIN Roger

F	328.	Les Marais	2.66	L 61	Mme LELOY Jules
	329	"	0.98	B 109	M. Mme BARDEAU Victor
	330	"	0.81	B 115	M. Mme BESNARD Henri
	331	"	2.83	B 60	M. BRIAND Roland
	332	"	1.62	L 63	Mme LEMAIGRE
	333	"	22.00	F 20	M. Mme FORTIER Jean-Pierre
	335	"	20.00	G 49	M. GUIRAND André
	337	"	7.44	B 95	M. BISSON Camille
	338	"	62.60	G 29	Mme GRIN Alice
	339	"	4.16	R 41	M. RUFINO Jean-François
	340	"	3.88	C 87	M. Mme COISPEL Alain
	341	"	6.28	P 53	M. Mme PROD'HOMME
	342	"	6.36	H 38	M. HEUZE Philippe
	343	"	5.66	R 45	M. Mme RAGEUL
	344	"	0.94	+ 4	Etat, Ministère Equipement
	345	"	5.40	L 164	M. Mme LEGAL Joseph
	346	"	0.94	+ 4	Etat, Ministère Equipement
	347	"	5.58	L 188	M. LEBRETON Bernard
	348	"	0.88	+ 4	Etat, Ministère Equipement
	349	"	5.63	G 74	M. Mme GENTIL Alfred
	350	"	0.89	+ 4	Etat, Ministère Equipement
	360	"	0.99	C 99	M. COIFFIER Louis
	361	"	4.21	T 53	M. Mme TRIBOULET
	362	"	10.03	C 105	M. CHICOT Fernand
	363	"	1.01.63	V 35	Mme VIEULOUP Gérard
	364	"	2.14.85	V 35	" "
	ZA	1	Le Pont Chaussé	1.41.40	L 62
2		"	7.50.00	G 29	Mme GRIN Alice
3		"	2.84.40	C 4	M. CALENGE Albert
4		Basse Voie Quillet	4.71.00	V 35	Mme VIEULOUP Gérard
5		"	6.23.20	C 41	M. COIFFIER Alexandre
6		"	1.78.40	G 29	Mme GRIN Alice
7		"	53.30	V 35	Mme VIEULOUP Gérard
8		"	1.08.40	J 29	M. JUY Jean
9		"	1.98.40	C 46	M. COIFFIER Louis
10		"	3.51.60	L 62	M. LELOY Marcel
11		"	3.01.30	D 15	M. Mme DELACOUR Honoré
12		"	1.50.80	D 112	Mle DELACOUR Marie
67		"	41.90	V 35	Mme VIEULOUP Gérard
68	Le Pont Chaussé	4.94.00	V 12	Mme VERHULST Jules	

B - Liste des Propriétaires

Numéro du Compte	NOM, ADRESSE et PARCELLES
+ 4	Etat par le Ministère de l'Equipement Parcelles : F 344, 346, 348, 350.
+ 10	Comité d'Aide aux Sans-Logis, Cité de l'Espérance 14000 CAEN Parcelles : F 29
+ 13	S.C.I. de l'Herbage du Pont, 44, rue de Bernières 14000 CAEN Parcelles : F 131, 132.
+ 20	Société des Dunes, 134 Bd Pereire - 75017 PARIS Parcelles : F 1, 2, 3, 4, 20, 308.
A 15	Mle AULOMBARD Françoise, 28, rue des Chanoines 14400 BAYEUX Parcelles : F 45, 46.
A 16	Mle AULOMBARD Ginette, 32, place Ch. de Gaulle 14400 BAYEUX Parcelles : F 21, 22, 23.
B 8	M. BART Jean, 53, route d'Evreux - 27400 LOUVIERS Mme DUBRULLE Albert née BART, même adresse Parcelles : F 36.
B 34	Mme BISSON Etienne, le bourg, 14750 SAINT-AUBIN-SUR-MER Parcelles F 24.
B 60	Mme BRIAND Roland, 41, rue Froide - 14000 CAEN Parcelles : F 331.
B 95	M. BISSON Camille, 60, rue d'Authie - 14000 CAEN Parcelles : F 337.
B 103	M. BRETAUDEAU Lucien, 57, rue Hamon - 94800 VILLEJUIF Parcelles : F 28.
B 109	M. et Mme BARDEAU Victor, 4, rue Félix Faure 91170 VIRY-CHÂTILLON Parcelles : F 101, 329.
B 115	M. et Mme BESNARD Henri, 24, rue Moret - 75011 PARIS Parcelles : F 330.
B 123	M. BOURGEOT Dominique, 18, rue Suzanne - 77500 CHELLES nu-propriétaire. Parcelles : F 33.
B 150	M. Mme BANVILLE Bernard, 4, rue Royal Black - ST ANDRE - 14320 MAY-SUR-ORNE. Parcelles : F 100.

- B 155 M. BREARD Serge, hameau de Brettevillette - TESSEL  
14250 TILLY S/SEULLES  
et M. PETIT Michel, 83, avenue du Général Leclerc -  
14150 OUISTREHAM  
Parcelles : F 126, 127.
- C 4 M. CALENGE Albert, avenue de la Provence - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 264 ; ZA 3.
- C 26 M. CHAUVIN Jean - 14480 CREULLY  
Parcelles : F 17, 18.
- C 35 M. CIBOROWSKI Félix - 78290 CROISSY-sur-SEINE  
nu-proprétaire. Parcelles : F 278.
- C 41 M. COIFFIER Alexandre - SOMMERVIEU 14400 BAYEUX  
Parcelles : ZA 5.
- C 44 M. Mme COIFFIER Henri, rue des Pilliers - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 37, 38, 74, 322.
- C 45 M. COIFFIER Henri, même adresse, nu-proprétaire.  
Parcelles : F 25, 265, 266.
- C 46 M. COIFFIER Louis - CARCAGNY 14740 BRETTEVILLE  
L'ORGUEILLEUSE  
Parcelles : F 107, 108, 109, 110, 115, 319 ; ZA 9.
- C 56 Mme CONTEL née DEBAGNE - NEUVILLE DAY 08130 ATTIGNY  
Parcelles : F 43.
- C 70 M. COUVELARD Joël, cité des Acquevilles 92150 SURESNES  
Parcelles : F 35.
- C 84 Mme CARDIN Paul, rue du Parc - 14112 BIEVILLE-BEUVILLE  
Parcelles : F 315, 316.
- C 87 M. et Mme COISPEL Alain, 7, rue Daniel Danjou 14000 CAEN  
Parcelles : F 340.
- C 99 M. COIFFIER Louis - CARCAGNY 14740 BRETTEVILLE  
L'ORGUEILLEUSE  
et Mme COIFFIER, née BLESSON - 14114 VER-SUR-MER.  
Parcelles : F 111, 360.
- C 105 M. CHICOT Fernand - CARCAGNY 14740 BRETTEVILLE  
L'ORGUEILLEUSE  
Parcelles : F 362.

- D 10 M. de GAALLON Gustave - 14117 ARROMANCHES-les-BAINS  
Parcelles : F 275.
- D 15 M. et Mme DELACOUR Honoré, Venelle aux lièvres -  
14114 VER/MER  
Parcelles : ZA 11.
- D 19 M. DELANNOY Georges, le Moulin, VIENNE-en-BESSIN  
14400 BAYEUX  
Parcelles : F 47, 48.
- D 47 M. DUCHEMIN Roger, 6, rue St Malo - 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 326.
- D 77 M. et Mme DUBOIS Daniel, 40, route Nationale -  
27430 ST PIERRE du VAUVRAY  
Parcelles : F 119, 120.
- D 112 Mle DELACOUR Marie, Venelle aux lièvres - 14114 VER/MER  
Parcelles : ZA 12.
- F 3 M. FASSEUR Henri, 28, rue Berlioz - 93230 ROMAINVILLE  
Parcelles : F 71.
- F 11 M. et Mme FEUILLATRE Maurice, 15, rue Marcel Allegret -  
92190 MEUDON  
Parcelles : F 73.
- F 20 M. et Mme FORTIER Jean-Pierre, 11, place de la  
Résistance - 14000 CAEN  
Parcelles : F 333.
- F 54 M. FERET Gaston, 9, rue A. Carrel - 93100 MONTREUIL  
Parcelles : F 90, 96.
- G 29 Mme GRIN Alice, le Bout Crin - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 26, 27, 49, 50, 51, 52, 54, 59, 60, 124,  
125, 128, 129, 130, 267, 276, 338.  
ZA 2, 6.
- G 30 Mme GRIN Emile, le Bourg - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 12.
- G 32 M. GROSSET Roger - 14750 SAINT AUBIN  
Parcelles : F 123, 312, 318.
- G 47 M. GUILLOTTE Lucien, 14, rue des Terrasses - 14000 CAEN  
Parcelles : F 106.
- G 49 M. GUIRAND André, 65, rue St Loup - 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 40, 335.

- G 55 M. GODEY Jean-Pierre, 37, rue des Forges  
14490 BALLEROY  
Parcelles : F 307.
- G 65 M. GODEFROY Jules, 37, rue du Père Sanson - 14000 CAEN  
Parcelles : F 62.
- G 66 Mme GONZALEZ Joseph, 44, rue J. Nicolas Leveau -  
95480 PIERRELAYE  
Parcelles : F 121.
- G 74 M. et Mme GENTIL Alfred - 76118 JUMIEGES  
Parcelles : F 349.
- H 19 M. HYACINTHE Frédéric, le Bourg - 14960 ASNELLES  
Parcelles : F 93.
- H 29 M. et Mme HARLAY Louis, Cité Joliot - 95870 BEZONS  
Parcelles : F 271.
- H 38 M. HEUZE Philippe, Résidence Le Bosquet - ST EUSTACHE-  
la-FORET 76210 BOLBEC  
Parcelles : F 342.
- J 13 M. JEANNE André, les Pomprins - LINGEVRES 14250 TILLY-  
sur-SEULLES  
Parcelles : F 98.
- J 29 M. JUY Jean, 203, boulevard Pereire - 75 PARIS  
Parcelles : ZA 8.
- L 18 M. LEBARBEY Pierre, 41, rue des Forges - 14490 BALLEROY  
Parcelles : F 321.
- L 19 M. LEBARBEY Pierre et ESNAULT Maurice, 41, rue des Forges-  
14490 BALLEROY  
Parcelles : F 302.
- L 57 M. LELEDIER Charles, route de Bayeux - 14114 VER-sur-MER  
Parcelles : F 5, 6, 7, 9.
- L 61 Mme LELOY Jules - 14114 VER-sur-MER  
M. LELOY Marcel - 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE  
Parcelles : F 72, 328.
- L 62 M. LELOY Marcel - 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE  
Parcelles : ZA 1, 10.

- L 63 Mme LEMAIGRE dit DEMESNIL - SOMMERVIEU 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 332.
- L 81 M. LEPRETRE Louis, rue du Moulin - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 305.
- L 83 M. LEQUINAT Jean, 21, rue St Malo - 14400 BAYEUX  
et M. LEGEAY Pierre, 13, rue St Malo - 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 92, 94.
- L 84 M. LERENDU Emile, 8, rue Maurice Arrot - 14000 CAEN  
Parcelles : F 41, 42.
- L 86 M. et Mme LEROUX André, Avenue Paul Foret - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 19.
- L 120 M. LEQUINIAT François, 23, rue St Malo - 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 91.
- L 122 M. LIEGEARD Claude, la Mousse - 61300 LAIGLE  
Parcelles : F 303.
- L 124 M. LORET Robert, 18, rue des Champs St Michel, 14000 CAEN  
Parcelles : F 75, 76, 77.
- L 129 M. LEVAL Claude, 26, Avenue du Conseil - 14400 BAYEUX  
Parcelles : F 86, 87, 88, 89.
- L 164 M. et Mme LEGAL Joseph, 5, rue d'Orléans - 14000 CAEN  
Parcelles : F 345.
- L 188 M. LEBRETON Bernard, 21, rue Alexandre - 14000 CAEN  
Parcelles : F 347.
- L 202 M. LEPEC Pierre, rue du Bout Crin - 14114 VER-sur-MER  
Parcelles : F 63, 64, 65, 66, 69, 70.
- P 19 M. PHILIPPE Roger - VILLONS-les-BUISSONS 14870 CAMBES-  
en-PLAINE  
et M. SAUVAGE Louis, 19, rue de Lébisey - 14000 CAEN  
Parcelles : F 95.
- P 24 M. PLOUGOULEN Jean - 14490 BALLEROY  
Parcelles : F 272.
- P 29 M. PONCIN Roger, 78, rue François - 95130 FRANCONVILLE  
Parcelles : F 306.
- P 36 M. PANNIER Guy, 62, rue Bicoquet - 14000 CAEN  
Parcelles : F 68.
- P 51 M. et Mme PROCUREUR Jacques, 85, route de Corbeil -  
91390 MORSANG-sur-ORGE  
Parcelles : F 79, 80, 81, 82, 83, 300.

- P 53 M. et Mme PROD'HOMME, 21, rue de l'Olifant - 14000 CAEN  
Parcelles : F 341.
- R 23 M. ROCHE Emile, 104, rue des Bains - 14360 TROUVILLE  
Parcelles : F 102.
- R 30 M. ROUSSEL Camille - 83500 LA SEYNE-sur-MER  
Parcelles : F 31.
- R 41 M. RUFINO Jean-François, 26, Avenue d'Harcourt -  
14000 CAEN  
Parcelles : F 339.
- R 44 Mme REVERT Claude, 71, rue d'Elbeuf - AUTHIEUX  
76690 CLERES  
Parcelles : F 99.
- R 45 M. et Mme RAGEUL Léon, 8, rue Clémenceau - 14120 MONDE-  
VILLE  
Parcelles : F 343.
- R 56 M. et Mme RIVIERE Louis, Ferme Picot, RUSSY  
14710 TREVIERES  
Parcelles : F 105, 273, 274, 325.
- R 59 M. et Mme RIETHE Robert, 126, rue Grande - 14290 ORBEC  
Parcelles : F 10, 11, 13, 14, 314, 317.
- S 10 Mme SAUSSUS Marie - ST MARD (Belgique)  
Parcelles : F 32.
- S 18 M. SOMARRIBA SALAZAR René, 59, rue de Turenne -  
75003 PARIS  
Parcelles : F 55, 56, 57, 58.
- T 3 M. TEISSIER Raphaël, militaire de carrière  
Parcelles : F 34.
- T 9 Mme THOMMERET René, rue de la 8ème armée - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 8, 116, 117, 311.
- T 12 M. TIRARD Roger, 16, avenue du 6 Juin - 14000 CAEN  
Parcelles : F 78.
- T 23 M. TURGIS Charles, route de Graye - 14114 VER/MER  
Parcelles : F 67.
- T 53 M. et Mme TRIBOULET Raymond, 119, rue de Brancas -  
92310 SEVRES  
Parcelles : F 361.



## COMMUNE DE MEUVAINES

## A - Liste des Parcelles

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance	PROPRIETAIRE Numéro de compte
A	1	La Gare	64.70	+ 5 Société des Dunes
	2	"	1.75	D 2 Mme de JOYBERT Christian
	3	"	7.65	D 2 " "
	4	"	2.75	D 2 " "
	5	"	54.80	+ 5 Société des Dunes
	6	Le Marais	86.35	+ 5 " "
	7	"	3.04.11	+ 5 " "
	8	"	3.16.20	+ 5 " "
	9	"	2.45.75	+ 5 " "
	10	"	1.62.90	+ 5 " "
	11	"	1.80.55	+ 5 " "
	12	"	1.93.20	+ 5 " "
	13	"	1.08.45	+ 5 " "
	14	"	1.38.00	+ 5 " "
	15	"	1.71.65	+ 5 " "
	16	"	1.39.35	+ 5 " "
	17	"	1.69.60	+ 5 " "
	18	"	1.80.25	+ 5 " "
	19	"	1.44.45	+ 5 " "
	20	"	1.39.70	+ 5 " "
	21	"	1.42.70	+ 5 " "
	22	"	1.10.10	+ 5 " "
	23	"	72.80	+ 5 " "
	24	"	74.90	+ 5 " "
	25	"	1.48.80	+ 5 " "
	26	"	3.05.25	+ 5 " "
	27	"	1.20.40	+ 5 " "
	28	"	2.64.00	+ 5 " "
	29	"	2.22.35	+ 5 " "
	30	"	1.49.30	+ 5 " "
	31	"	1.58.30	+ 5 " "
	32	"	1.75.41	+ 5 " "
	33	"	1.77.60	+ 5 " "
	34	"	1.71.75	+ 5 " "
	35	"	1.59.20	+ 5 " "
	36	"	2.56.50	+ 5 " "
	37	"	70.55	+ 5 " "
	38	"	5.76.55	+ 5 " "
	39	"	1.51.10	+ 5 " "
	40	"	1.79.50	+ 5 " "
	41	"	1.76.50	+ 5 " "
	42	"	1.53.00	+ 5 " "
	43	"	1.36.62	+ 5 " "
	44	"	1.51.75	+ 5 " "
	45	"	4.44.05	+ 5 " "

	46	"		92.80	+ 5	"	"
	47	"		2.15	+ 5	"	"
	48	"		1.84.00	+ 5	"	"
	49	"		1.95.60	+ 5	"	"
	52	"		3.24.70	+ 5	"	"
	53	"		32.80	+ 5	"	"
	54	"		2.12.00	+ 5	"	"
	55	"		2.55.60	+ 5	"	"
	56	"		1.64.72	+ 5	"	"
	57	"		1.81.63	+ 5	"	"
	114	"		2.00.62	+ 5	"	"
	115	"		1.03.05	+ 5	"	"
	116	"		7.90	+ 5	"	"
	117	"		10.69	+ 5	"	"
ZH	35	La crotte	Gallin	1.20.90	L 1	Mle LAQUET	Geneviève
	36	"	"	89.30	G 9	M. GUERIN	Henri
	37	"	"	66.30	+ 5	Société des Dunes	
	38	"	"	1.33.80	B 10	M. et Mme BRIARD-GUERIN	
	39	"	"	23.10	H 2	M. HEBERT	
	40	"	"	2.52.50	G 9	M. GUERIN	
	41	"	"	80.90	L 1	Mle LAQUET	
	42	"	"	30.20	B 7	M. BROSSARD	Ernest
	43	"	"	29.30	D 1	M. de DOUVILLE-MAILLEFEU	
	44	"	"	8.90	V 3	Mme VERLET et Mme FOSTER	
	45	"	"	16.30	R 6	Mme ROYER	Louis
	46	"	"	4.00.40	T 5	Mme THOMMERET	René
	47	"	"	24.80	+ 5	Société des Dunes	
	48	"	"	2.36.00	T 5	Mme THOMMERET	René
	49	"	"	1.15.80	L 5	M. LELOY	Marcel

B - Liste des Propriétaires

Numéro  
du Compte

NOM, ADRESSE et PARCELLES

+ 5 Société des Dunes 134 Bd Pereire - 75 PARIS  
Parcelles : A 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16,  
17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27,  
28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38,  
39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49,  
52, 53, 54, 55, 56, 57, 114, 115, 116, 117  
ZH 37, 47.

B 7 BOSSARD Ernest 60710 CHEVRIERES  
Parcelle : ZH 42.

- B 10 M. et Mme BRIARD-GUERIN Jean, Rue de la Libération -  
14114 VER-SUR-MER.  
Parcelle : ZH 38.
- D 1 M. de DOUDEVILLE-MAILLEFEU 14990 BERNIERES-SUR-MER.  
Parcelle : ZH 43.
- D 2 Mme de JOYBERT Christian 2 Avenue de Falaise 14460 COLOMBELLES  
Parcelles : A 2, 3, 4.
- G 9 M. GUERIN Henri Route de Bayeux 14114 VER-SUR-MER.  
Parcelles : ZH 36, 40.
- H 2 M. HEBERT Albert 13 rue Pierre-Gilles Morière 14000 CAEN.  
Parcelle : ZH 39.
- L 1 Mle LAQUET Geneviève 14 rue Descombes 75 PARIS.  
Parcelles : ZH 35, 41.
- L 5 M. LELOY Marcel 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE.  
Parcelle : ZH 49.
- R 6 Mme ROYER Louis Le Bourg, Meuvaines 14960 ASNELLES.  
Parcelle : ZH 45.
- T 5 Mme THOMMERET René, Le bout du Bas 14114 VER-SUR-MER.  
Parcelles ZH 46, 48.
- V 3 Mme VERLET et Mme FOSTER 172 Bd Berthin 75017 PARIS.  
Parcelle ZH 44.

## C O N C L U S I O N

---

Le marais de Meuvaines et Ver-sur-Mer totalise donc les traits originaux nombreux. Il conserve une série complète des formations géologiques du Quaternaire récent qui reconstitue les étapes de la transgression flandrienne avec les tourbes correspondantes. Sa végétation représente un ensemble unique dans le Calvados ; elle renferme une quinzaine de plantes rares. Grâce à une utilisation agricole modérée elle fournit une escale pour les oiseaux migrateurs et un abri pour les espèces de plage. Plusieurs espèces (un héron, une fauvette, des busards, canards et limicoles) y trouvent un site exceptionnel.

Mais le marais est menacé par l'érosion marine le long de sa moitié occidentale. Cette érosion a été renforcée depuis l'installation du port artificiel d'Arromanches qui prive la plage de son alimentation sableuse. Elle est aggravée par les dégradations anthropiques. Cette situation exige une protection par un enrochement du cordon littoral à l'Ouest et des épis à l'Est et par la limitation de la fréquentation humaine. Un colmatage des brèches et une remise en végétation du cordon littoral sont également nécessaires.

La situation foncière oppose le territoire de Meuvaines, où le marais appartient en presque totalité à un propriétaire, et celui de Ver fragmenté en très nombreuses propriétés morcelées et de quelques hectares au maximum.